

# ZONE DE POLICE FLOWAL



## Plan Zonal de Sécurité 2014-2017



# Table des matières

<b>PREFACE</b> .....	<b>2</b>
<b>Chapitre 1 Mission - vision - valeurs</b> .....	<b>4</b>
1.1 LES LEÇONS À TIRER DU PLAN PRÉCÉDENT .....	5
1.2 LES PARTIES PRENANTES ET LEURS ATTENTES .....	5
1.3 MISSION - VISION - VALEURS.....	5
<b>Chapitre 2 Scanning et analyse</b> .....	<b>7</b>
2.1 LES LEÇONS À TIRER DU PLAN PRÉCÉDENT .....	8
2.2 DESCRIPTION SOCIO-ÉCONOMIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE DE LA ZONE.....	8
2.3 L'IMAGE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA QUALITÉ DE VIE .....	13
2.4 ATTENTES ET OBJECTIFS DES AUTORITÉS ET AUTRES PARTIES PRENANTES .....	18
2.5 DÉPLOIEMENT DU CORPS DE POLICE .....	20
2.6 IMAGE DU SERVICE POLICIER ET DE SON FONCTIONNEMENT .....	22
2.7 COOPÉRATION.....	40
2.8 SYNTHÈSE DE L'AFFECTATION DE LA CAPACITÉ .....	41
<b>Chapitre 3 Les objectifs stratégiques</b> .....	<b>44</b>
3.1 LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES PRÉCÉDENTS - EVALUATION ET LEÇONS À TIRER.....	45
3.2 LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2014 - 2017 .....	47
<b>Chapitre 4 Politique de communication</b> .....	<b>58</b>
4.1 COMMUNICATION EXTERNE.....	59
4.2 COMMUNICATION INTERNE.....	59
<b>Chapitre 5 Approbation du plan</b> .....	<b>61</b>
5.1 AMÉLIORER ET INNOVER.....	62
5.2 APPROBATION .....	63
<b>Chapitre 6 Plans d'action et projets</b> .....	<b>64</b>



# PREFACE

« La persévérance, c'est ce qui rend l'impossible possible,  
le possible probable et le probable réalisé. »

(Source : Robert HALF)

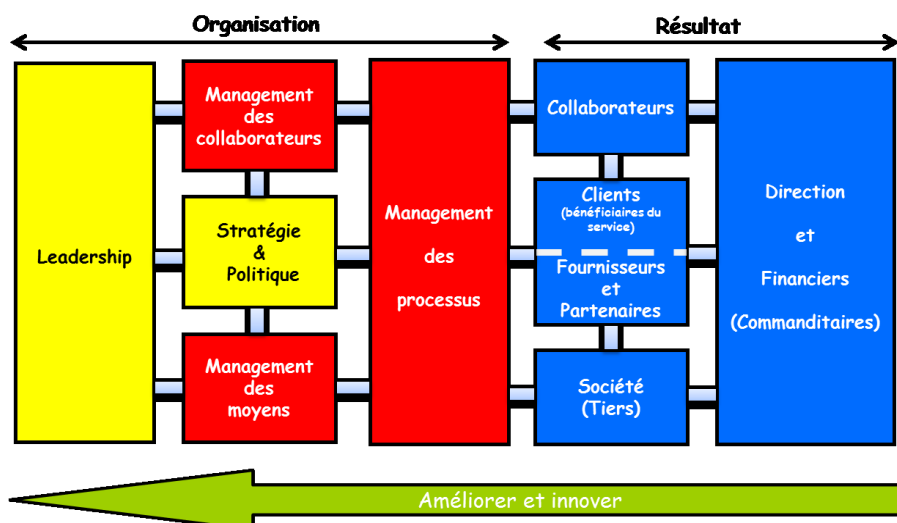
Par le présent, la zone de police FLOWAL présente son quatrième plan zonal de sécurité. En tant que pierre angulaire dans le développement de la politique policière locale, il détermine les choix stratégiques et les orientations de la zone de police pour les 4 prochaines années.

Le plan 2014-2017 s'inspire largement du plan précédent puisqu'il en conserve la structure. Néanmoins, il ne se limite pas à une simple mise à jour des données puisqu'il résulte également d'une réflexion axée sur la prise en compte des enseignements du passé.

Il est évident que la contribution apportée à l'approche des problèmes de sécurité, par l'exécution des plans d'action, sera d'autant renforcée si d'autres acteurs s'associent de près ou de loin à ces projets. C'est dans cette optique que ce plan s'inscrit dans une approche intégrale et intégrée de la sécurité car il tient non seulement compte du plan national de sécurité mais aussi des lignes de politique des Ministres de la Justice et de l'Intérieur, des autorités locales, du Parquet, des attentes des citoyens,...

Notre zone de police entend poursuivre sa route vers l'excellence en intégrant dans sa gestion quotidienne : - les piliers d'une fonction de **police orientée vers la communauté** (orientation externe, résolution des problèmes, partenariat, justification, implication capable) - les caractéristiques d'un **fonctionnement policier guidé par l'information** (déterminant les objectifs, proactif et réactif, offrant une plus-value, l'échange, ciblant les objectifs) - les principes d'une **gestion optimale** (orientation vers le résultat, la transparence, l'amélioration continue, la collaboration, le leadership audacieux).

Tout comme pour le précédent plan zonal de sécurité, le présent s'appuie sur la philosophie du modèle de management « EFQM PolBel ».





Selon ce modèle (qui se lit de droite à gauche), pour atteindre la qualité, la police doit se tourner vers l'extérieur et donc, avant tout, rechercher et satisfaire les besoins et attentes de ses parties prenantes (clients, fournisseurs, partenaires, collaborateurs, société, directions et financiers).

Pour y parvenir, elle doit continuellement développer et améliorer certains aspects de son organisation (son leadership, sa stratégie, son management des collaborateurs et de ses moyens, ses méthodes de travail).

La zone de police Flowal est consciente qu'elle devra, en collaboration avec ses divers partenaires, développer des initiatives et faire preuve d'imagination afin de mener à bien ce plan stratégique dont l'ambition est d'améliorer le fonctionnement du Corps ainsi que la sécurité et la qualité de vie sur le territoire de FLORENNES et de WALCOURT. L'impact financier des moyens mis en œuvre ne devra cependant pas être négligé puisqu'il jouera un rôle important dans la réalisation - à court - moyen ou long terme - des objectifs fixés.

C. FOSSEUR

C. POULIN

P. HELSON

Procureure du Roi  
de DINANT f.f.

Présidente du  
Collège de police  
Bourgmestre de WALCOURT

Bourgmestre  
de FLORENNES

C.h. fosseur.

J.-P. LEGROS

M. DEMOULIN

D. VERLAINE

Chief de corps de la zone  
de police  
FLORENNES - WALCOURT

Directeur Coordonnateur de  
la police fédérale de  
DINANT

Directeur Judiciaire de  
la police fédérale de  
DINANT



# *Chapitre 1*

## *Mission - vision - valeurs*



## 1.1 Les leçons à tirer du plan précédent

Lors de l'exercice précédent, nos « missions-vision-valeurs » avaient exclusivement été déterminées par la direction de notre zone de police. Pour cette édition, la direction de la zone a élaboré une ébauche qui rencontre les attentes formulées dans l'enquête locale de sécurité réalisée auprès d'un échantillon représentatif de notre population. En définitive, la définition de nos « missions-vision-valeurs » n'a souffert d'aucune remarque particulière de la part des parties prenantes.

## 1.2 Les parties prenantes et leurs attentes

En ce qui concerne la mission des services de police, nous sommes d'avis qu'elle trouve davantage son fondement dans les textes légaux que dans les attentes des parties prenantes.

Bien que nos parties prenantes n'ont émis aucun souhait particulier par rapport à la vision et aux valeurs définies dans l'exercice antérieur, nous avons décidé d'affiner la formulation de ces concepts en mettant notamment en exergue certaines valeurs ou volontés qui nous sont chères. Ce « relifiting » a rencontré l'adhésion de nos autorités administratives.

## 1.3 Mission - Vision - Valeurs

### 1.3.1 La « Mission »

#### « Nous agissons »

Notre mission est fixée par la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux.

Notre zone de police doit ainsi assurer, sur l'ensemble de son territoire, la fonction de police de base, laquelle comprend toutes les missions de police administrative et judiciaire nécessaires à la gestion des événements et des phénomènes locaux, de même que l'accomplissement de certaines missions de police à caractère fédéral.

Nous entendons accomplir notre mission :

- ↳ avec professionnalisme, efficacité et esprit d'initiative, sous l'égide des autorités désignées par la loi.
- ↳ en synergie avec les autres partenaires concernés par l'amélioration de la sécurité et de la qualité de vie des citoyens.

### 1.3.2 La « Vision »

#### « Nous voulons »

Nous souhaitons être reconnu comme une institution de qualité, créative, fiable, acceptée et respectée :

- ↳ qui veille continuellement à améliorer son fonctionnement général de manière à assurer, avec l'ensemble de ses collaborateurs, un rôle essentiel dans l'approche d'une société sûre et viable.
- ↳ qui, dans un souci permanent de gestion optimale, investit dans la formation, l'innovation et la technologie.



### 1.3.3 Les « Valeurs »

#### « Nous croyons en »

Pour réaliser nos objectifs, nous nous engageons non seulement à respecter, mais aussi à promouvoir concrètement, au travers de nos actions quotidiennes, l'ensemble des valeurs prônées par notre code de déontologie.

Nous veillerons particulièrement à garder à l'esprit les principes suivants :

- ↪ Constituer une valeur d'exemple en se comportant de façon loyale, intègre et impartiale.
- ↪ Faire preuve de disponibilité pour le service.
- ↪ Être animé d'un esprit de service orienté vers la résolution de problème.
- ↪ Promouvoir un encadrement efficient des collaborateurs dans l'exécution et le suivi de leurs tâches.
- ↪ Favoriser la responsabilisation et l'implication capable des collaborateurs.
- ↪ Promouvoir un climat de travail positif, fondé sur la solidarité et le respect à l'égard de tous les membres du personnel de notre zone de police.
- ↪ Veiller au bien-être et à la motivation des collaborateurs.



# *Chapitre 2*

## *Scanning et analyse*





## 2.1 Les leçons à tirer du plan précédent

Dans le plan zonal précédent, nous avons accordé une place plus importante aux données subjectives de criminalité en se référant au Moniteur de Sécurité 2006. A défaut de moniteur local, nous nous étions basés sur les résultats de la province de Namur.

De manière à développer une politique de sécurité encore plus proche des attentes et besoins des habitants de Florennes et de Walcourt, notre zone police a réalisé en 2011, avec le soutien de CGOP/B, une Enquête Locale de Sécurité (voir infra). Ce sont les résultats de cette dernière qui ont été pris en compte pour la définition de la politique policière locale.

## 2.2 Description socio-économique et démographique de la zone

### 2.2.1 La situation géographique

La zone de police FLOWAL couvre les communes de FLORENNES et de WALCOURT. Elle appartient à l'arrondissement administratif de PHILIPPEVILLE et à l'arrondissement judiciaire de DINANT.

La zone est limitrophe avec cinq autres zones de police : deux de notre arrondissement judiciaire (HERMETON ET HEURE, HAUTE-MEUSE), deux de l'arrondissement judiciaire de CHARLEROI (GERMINALT, BOTHA) et une de l'arrondissement judiciaire de NAMUR (ENTRE-SAMBRE ET MEUSE).

En outre, elle se situe à proximité de CHARLEROI (20 km) et de la frontière française (+/- 40 km). Elle est également proche des lacs de l'Eau d'Heure.

L'ensemble du territoire revêt un caractère majoritairement rural (89% des terres sont non artificialisées) et s'étend sur une superficie de 25.673 hectares : 13.354 pour Florennes et 12.318 pour Walcourt.

	Florennes		Walcourt		Total	
	Hectare	%	Hectare	%	Hectare	%
<b>Superficies totales</b>	13354,8	100%	12318,4	100%	<b>25673,2</b>	<b>100%</b>
<b>Terrains artificialisés</b>	950,4	7%	983,9	8%	<b>1934,3</b>	<b>8%</b>
<b>Terrains non artificialisés<sup>1</sup></b>	12014,1	90%	10839	88%	<b>22853,1</b>	<b>89%</b>
<b>Terrains nature inconnue</b>	390,3	3%	495,5	4%	<b>885,8</b>	<b>3%</b>

« Utilisation du sol en 2011 »

Source : IWEPS

### 2.2.2 L'aspect démographique

#### Nombre d'habitants

	2009	2010	2011	2012	2013	Evolution 2009-2013
<b>Florennes</b>	10.987	10.993	11.148	11.183	11.190	1,85%
<b>Walcourt</b>	17.907	17.951	18.092	18.193	18.207	1,68%
<b>Total</b>	<b>28.894</b>	<b>28.944</b>	<b>29.240</b>	<b>29.376</b>	<b>29.397</b>	<b>1,74%</b>

« Chiffre de population au 01 janvier »

Source : SPF Economie - DG Statistique et Information économique, Service Démographie

Source chiffres 2013 : ibz.rnrn.fgov.be

<sup>1</sup> C'est-à-dire constitués de terres arables et de cultures permanentes, de surfaces enherbées et friches agricoles, de forêts,...



Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le chiffre de la population du territoire de la zone de police était de 29.397 habitants. Ce chiffre était de 28.894 habitants au 1er janvier 2009. Cela représente donc une augmentation 1,74% (+ 503 habitants).

↳ Densité de population

	Florennes	Walcourt	Total
Densité de population (Hab/km <sup>2</sup> )	84	148	115

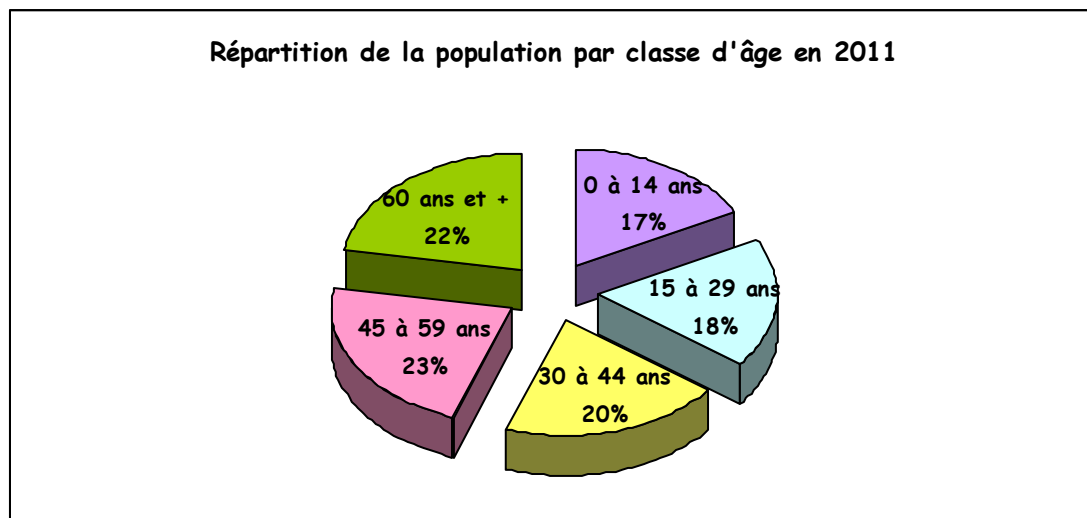
Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la densité de population à Florennes s'élevait à 84 habitants/km<sup>2</sup> contre 148 à Walcourt. Flowal est la zone de police de l'arrondissement judiciaire de Dinant qui présente le taux d'habitants par km<sup>2</sup> le plus élevé (Voir annexe 1 - Statistiques démographiques).

#### Structure de la population par classe d'âge

	Florennes	Walcourt	Total
0 à 14 ans	1.901	3.152	5.053
15 à 29 ans	2.104	3.201	5.305
30 à 44 ans	2.184	3.640	5.824
45 à 59 ans	2.461	4.084	6.545
60 ans et plus	2.498	4.015	6.513
Total	11.148	18.092	29.240

« Répartition de la population par classe d'âge en 2011 »

Source : IWEPS



#### Population étrangère

	Florennes	Walcourt	Total
Population Union Européenne (UE-27)	215	635	850
Population Hors Union Européenne (UE-27)	89	54	143
Total population étrangère	304 (2,8%)	689 (3,8%)	993 (3,4%)
Population de nationalité belge	10844	17403	28247
Total population Flowal	11.148	18.092	29.240

« Population inscrite au registre national au 01 janvier 2011 »

Source : SPF Economie - DG Statistique et Information économique, Service Démographie

En 2011, un peu plus de 3% de la population des communes de Florennes et de Walcourt étaient de nationalité étrangère.



## Population active des 15-64 ans et ses indicateurs

	Florennes	Walcourt	Total
Actifs occupés <sup>(1)</sup>	4.288	7.470	11.758
Actifs inoccupés (chômeurs) <sup>(2)</sup>	835	1.074	1.909
Inactifs <sup>(3)</sup>	2.284	3.674	5.958
Total (population en âge de travailler) <sup>(4)</sup>	7.407	12.218	19.625
Taux d'activité (= (1 + 2)/4)	69,2%	69,9%	<b>69,6%</b>
Taux d'emploi (= 1/4)	57,9%	61,1%	<b>59,9%</b>
Taux de chômage (= 2/(1 + 2))	16,3%	12,6%	<b>14,0%</b>

Source : IWEPS année 2010

En 2010, sur le territoire de la zone de police FLOWAL, le taux de chômage se chiffrait à 14%. Le calcul du taux d'activité indique que 69,6% de la population en âge de travailler était active<sup>2</sup> en 2010. Enfin, près de 6 personnes sur 10 travaillaient puisque le taux d'emploi s'élève à 59,9%.

### 2.2.3 L'habitat

Depuis plusieurs années, les citoyens quittent la ville pour venir s'installer dans le prolongement du « poumon vert » de CHARLEROI. Cette population de navetteurs représente la majorité des habitants des lotissements situés à proximité des voies pénétrantes vers CHARLEROI et principalement dans les sections de TARCENNE et SOMZÉE (en bordure de la RN5), de THY-LE-CHÂTEAU (route d'HAM-SUR-HEURE/NALINNES), d'HANZINNE et HANZINELLE (RN 975). Comme cette population travaille hors zone, ces « cités dortoirs » sont désertées pendant la journée et deviennent par conséquent un terrain de prédilection pour les voleurs en tout genre.

### 2.2.4 La mobilité

Depuis le dernier plan zonal de sécurité, ce domaine n'a pas connu de changements particuliers.

#### Le réseau routier

Les principaux axes routiers de communication sont :

- ✓ La **RN5** traverse la zone de police FLOWAL en son milieu depuis la limite de la Province du HAINAUT jusqu'à la limite de la zone HERMETON ET HEURE sur une distance de +/- 25 km (axe Nord/Sud).
- ✓ La **RN 978**, dite « Route des Barrages » qui, depuis SOMZEE, rejoint SILENRIEUX en passant par WALCOURT (axe NE/SO).
- ✓ La **RN975** est utilisée comme itinéraire de délestage de la RN5 à partir de GERPINNES jusque HANZINELLE (Donveau) où elle coupe la RN 932 reliant FRAIRE à ROUILLON.
- ✓ La **RN 98**, venant de METTET, traverse FLORENNES pour rejoindre la **RN 97**.
- ✓ La **RN 97** appelée « Route Charlemagne » qui relie DINANT à PHILIPPEVILLE.

<sup>2</sup> Cela signifie qu'ils étaient soit salariés, soit indépendants ou aidants, soit demandeurs d'emploi indemnisés.



L'existence de ces grands axes génère autour de ceux-ci une concentration de faits délictueux (vols qualifiés dans habitations,...). Cela est plus particulièrement rencontré dans les localités qui longent la RN 5.

L'aspect « cité dortoir » de la zone de police engendre un trafic « sortant » et « entrant » non négligeable aux heures de pointes habituelles (le matin et en fin de journée). Précisons également que la présence de carrières sur le territoire fait qu'un important charroi de poids lourds circule quotidiennement sur les voiries régionales et communales.

### **Le réseau ferroviaire**

Walcourt possède une gare qui se situe le long de la ligne 132 reliant CHARLEROI à COUVIN. Cet axe ferroviaire est l'épine dorsale de l'Entre-Sambre-et-Meuse et constitue, par ailleurs, une des portes d'entrées du complexe touristique des barrages de l'Eau d'Heure.

### **Le réseau TEC**

Plusieurs lignes des TEC traversent les communes de FLORENNES et de WALCOURT :

- ✓ La ligne 20 (DINANT - FLORENNES),
- ✓ La ligne 61 (FLORENNES - METTET),
- ✓ La ligne 99 (BIESME-SOUS-HUIN - STREE),
- ✓ La ligne 111a (THUILLIES - LANEFFE/WALCOURT),
- ✓ La ligne 111b (WALCOURT - GERPINNES),
- ✓ La ligne 132a (WALCOURT - CERFONTAINE - PHILIPPEVILLE),
- ✓ La ligne 132c (WALCOURT - FROIDCHAPELLE),
- ✓ La ligne 136a (FLORENNES - YVES-GOMEZEE - WALCOURT),
- ✓ La ligne 136d (FLORENNES - PHILIPPEVILLE - RANCE),
- ✓ La ligne 137d (GERPINNES - LANEFFE),
- ✓ La ligne 138a (FLORENNES - DOISCHE),
- ✓ La ligne 138b (CHARLEROI - CHATELINEAU - FLORENNES),
- ✓ La ligne 451 (CHARLEROI - PHILIPPEVILLE - COUVIN),
- ✓ La ligne 561 (THY-LE-CHATEAU - WALCOURT - PHILIPPEVILLE),
- ✓ La ligne 562 (YVES-GOMEZEE - FLORENNES).

### **2.2.5 L'aspect économique**

L'économie régionale est principalement basée sur l'agriculture et l'élevage.

La zone de police dispose d'un zoning industriel localisé à CHASTRÈS qui s'étend sur une superficie de 3.150 ares. Aujourd'hui, pas moins de 59 entreprises y sont implantées et emploient 222 personnes<sup>3</sup>. Ce parc industriel a été le théâtre de divers faits délictueux (vols, dégradations de clôtures,...) qui ont fait naître un sentiment d'insécurité auprès des occupants du site. C'est dans le but de diminuer ce sentiment d'insécurité mais aussi de favoriser le contrôle social et la prévention, qu'un Partenariat Local de Prévention a été signé entre les entreprises du zoning, la police locale et la ville de WALCOURT<sup>4</sup>.

<sup>3</sup> Source : BEP

<sup>4</sup> 44 entreprises sur 59 ont adhéré à ce Plan Local de Prévention.



Quatre carrières sont également présentes mais seulement deux d'entre elles sont toujours en activité : la Carrière « BERTHE » à FLORENNES et la carrière « LES PETONS » de la société SOLVAY à YVES-GOMEZÉE. L'existence de ces exploitations engendre un va-et-vient de poids lourds important sur le territoire de la zone.

- ↳ La société « CARMEUSE » aspire, depuis plusieurs années, à reprendre les activités de sa carrière à HEMPTINNE - SAINT-AUBIN sur le site de la Bataille.  
Cependant, nombreux sont les opposants à cette reprise. Un Comité Régional Anti-Carrière (A.S.B.L.) s'est par ailleurs constitué.  
Néanmoins, le 11 juin 2013, le carrier rencontrait la population pour l'informer de l'avancée de son projet d'ouverture.
- ↳ La société GRALEX, quant à elle, dispose toujours d'un site à GOURDINNE, lequel n'est plus exploité depuis 1998.

Plusieurs moyennes surfaces sont établies sur le territoire de la zone. Le siège social et un entrepôt de réapprovisionnement des magasins « Trafic » (SOGESMA) sont installés à FLORENNES. La société occupe une centaine de personnes sur le site florennois.

### **2.2.6 L'aspect culturel**

Le territoire de la zone de police FLOWAL est très riche en folklore et tradition. Tous les ans, de mai à septembre, les entités de FLORENNES et de WALCOURT sont rythmées par les marches folkloriques.

Ces festivités de grande ampleur, auxquelles viennent se greffer de petites fêtes locales, constituent des événements importants en matière d'ordre public.

### **2.2.7 L'aspect sportif**

Les communes de FLORENNES et de WALCOURT sont dotées de plusieurs complexes sportifs et de clubs sportifs.

Le territoire de la zone de police constitue également un lieu de passage privilégié dans le parcours de nombreuses courses cyclistes (la Flèche wallonne, le Tour de Belgique, le Tour de la Province de Namur,...) et de rallyes. Selon l'envergure de ces manifestations, un encadrement policier est requis.

### **2.2.8 L'enseignement**

La ville de WALCOURT dispose sur son territoire de 13 écoles primaires/maternelles et d'une école secondaire (enseignement technique et professionnel).

L'entité de FLORENNES constitue un pôle d'enseignement attractif pour les environs (WALCOURT, FLORENNES, METTET). Sur son territoire, on recense 15 établissements scolaires dont 4 relèvent de l'enseignement secondaire.

En 2012, plus de 3.500 élèves, tous réseaux confondus, fréquentaient les bancs de nos écoles.



### 2.2.9 Le tourisme

La proximité des barrages de l'Eau d'Heure joue un rôle, non négligeable, sur le tourisme et l'activité hôtelière au sein des communes de FLORENNES et de WALCOURT.

EQUIPEMENTS TOURISTIQUES RECONNUS	FLORENNES		WALCOURT	
	Nombre 2011	Capacité équipements	Nombre 2011	Capacité équipements
Hôtellerie	0	0	1	12
Camping	0	0	2	114
Tourisme de terroir	17	123	23	96

Source : Commissariat Général au Tourisme. Calculs : IWEPS

### 2.2.10 La structure d'accueil pour demandeurs d'asile (Fédasil)

La commune de FLORENNES héberge sur son territoire un centre fédéral d'accueil pour réfugiés (FEDASIL)<sup>5</sup>. Celui-ci regroupe des adultes ainsi que des mineurs d'âge non accompagnés de nationalité et de cultures diverses. La capacité d'accueil du centre est de 408 personnes, y compris 40 mineurs étrangers non accompagnés.

Actuellement, le centre compte 276 résidents<sup>6</sup>. Ces derniers occupent, par ailleurs, une place importante dans l'activité des policiers (bagarres entre groupes ethniques, vols à l'étalage, stupéfiants,...).

Des travaux au sein du centre sont en cours de réalisation afin d'augmenter la capacité d'accueil mais également d'améliorer les conditions de logement.

## 2.3 L'image de la sécurité et de la qualité de vie

L'image détaillée de la sécurité sur le territoire de notre zone de police est exposée de manière détaillée en annexe 2.

Ce diagnostic local retrace l'évolution des principaux phénomènes de criminalité et d'insécurité rencontrés au sein de la zone de police FLOWAL de 2009 à 2012.

### 2.3.1 Les données objectives<sup>7</sup>

#### Le choix des sources

A l'instar du précédent plan zonal, nous avons eu recours aux données reprises dans l'Image intégrée et automatisée de la Criminalité de l'Arrondissement de DINANT (ICAD) qui est fournie par les services du Directeur Coordinateur Administratif de DINANT.

Notre choix s'est porté sur cet outil d'une part, pour sa fréquence et d'autre part, pour sa stabilité dans le temps. En outre, l'ICAD nous permet d'obtenir des données non seulement de notre zone mais également de l'arrondissement judiciaire de Dinant.

<sup>5</sup> Rue Henry de Rohan Chabot, n°120 à 5620 Florennes.

<sup>6</sup> Chiffre au 05 juillet 2013.

<sup>7</sup> L'image de la sécurité et de la qualité de vie - Annexe 2 : Sécurité et qualité de vie - Données objectives - Criminalité - Accidents de la route - RGPA.





La possibilité de comparer et situer notre zone de police dans l'arrondissement est donc possible. C'est pour ces diverses raisons, que l'ICAD constitue un outil de management et de stratégie policière intéressant.

L'ICAD extrait les données de la BNG et traite des phénomènes et non des infractions<sup>8</sup>. Ainsi, certaines infractions peuvent être comptabilisées dans plusieurs phénomènes (ex : On considère un cambriolage avec usage d'arme comme faisant partie à la fois, du phénomène de cambriolage et du phénomène de vol à main armée).

Par conséquent, la somme des phénomènes n'a aucun sens et ne fournirait pas une image réelle de la criminalité présente sur notre zone de police.

En ce qui concerne les accidents de la route avec lésions corporelles, les données proviennent des Formulaires des Accidents de la Circulation (F.A.C.) et des P-V locaux rédigés tant par la police locale que la police fédérale<sup>9</sup>.

### Les phénomènes de criminalité 2009-2012

L'analyse des données objectives indique la prédominance de 4 phénomènes tant sur le territoire de la zone de police FLOWAL que sur celui de l'arrondissement de DINANT :

1. Les vols ;
2. Les violences / atteintes à la personne ;
3. Les dégradations volontaires ;
4. La criminalité liée à l'environnement.

Globalement, la situation en 2012 au sein de la zone indique une tendance à la baisse des phénomènes de criminalité les plus problématiques (en termes de chiffres absolus) excepté pour les vols qui enregistrent une très légère hausse. Les phénomènes liés à la criminalité informatique et aux escroqueries ont également évolué vers le haut.

En matière de vol, les sous-phénomènes les plus récurrents sur le territoire de la zone sont :

1. Les vols simples / qualifiés dans les habitations au sens large ;
2. Les cambriolages dans les habitations au sens strict ;
3. Les vols dans les véhicules ;
4. Les vols dans les commerces / entreprises.

Concernant les 2 premiers sous-phénomènes précités, ils sont en augmentation tant à FLOWAL qu'au niveau de l'arrondissement de DINANT. Cependant, c'est en matière de cambriolages dans habitations (sens strict) que la hausse est la plus importante.

La comparaison entre les chiffres de la zone et de l'arrondissement indique que le degré de risque d'être victime d'un cambriolage dans habitation est plus important à FLOWAL.

En ce qui concerne les vols dans véhicules et les vols dans commerces/ entreprises, ils évoluent à la baisse depuis 2011. Notons, que les vols dans

<sup>8</sup> Chaque phénomène est déterminé en fonction des infractions et des éléments qui lui sont intrinsèques.

<sup>9</sup> Données fournies par CGOP/B et ciblant la période 2009 à fin mars 2012.



véhicules avaient augmenté de façon remarquable en 2008-2009 faisant d'eux, un sous-phénomène non seulement récurrent mais préoccupant.

Ensuite, pour ce qui est de la violence et des atteintes aux personnes, la tendance 2012 est à la baisse tant sur le territoire de la zone que sur celui de l'arrondissement de DINANT. Soulignons, la baisse des violences intrafamiliales qui évoluaient à la hausse depuis 2006.

Le phénomène des dégradations volontaires poursuit sa tendance à la baisse amorcée en 2009.

Quant aux chiffres de la criminalité liée à l'environnement, ils sont le reflet de l'activité menée dans ce secteur. En effet, la croissance fulgurante des statistiques depuis 2010 est la conséquence de la présence d'un agent-constatateur qui œuvre exclusivement dans ce domaine sur le territoire de WALCOURT.

#### Remarques :

- ✓ Les vols de métaux continuent à croître sur le territoire des 2 communes de la zone de police ainsi qu'au sein de l'arrondissement de DINANT. Ce phénomène est étroitement lié à l'augmentation de la valeur de certains métaux, dont le cuivre. Sur le territoire de WALCOURT, des vols de câbles de ligne de chemin de fer ont été enregistrés.
- ✓ La criminalité informatique et les escroqueries liées à Internet sont également à la hausse au sein de la zone. Cette tendance est à mettre en relation avec l'émergence du phénomène Ecops-ransomware<sup>10</sup> sur l'ensemble du territoire national.

#### **Le roulage**

L'évolution des accidents de la route avec lésions corporelles (voir annexe 2) tend à la baisse sur le territoire des communes de FLORENNES et de WALCOURT. Le nombre de victimes, qu'elles soient blessées légèrement ou grièvement, est également en diminution. Par contre, 2012 compte 2 personnes décédées de plus par rapport à 2011.

#### **L'ordre public**

Au sein de la zone de police FLOWAL, de nombreuses manifestations suscitent une intervention ainsi qu'un encadrement policier. C'est le cas notamment pour les nombreuses marches folkloriques qui animent notre territoire durant 5 mois consécutifs. Le passage de plusieurs courses cyclistes, des rallyes, des rassemblements de motards, la journée « Portes ouvertes » à la base aérienne de FLORENNES en sont également des illustrations.

A côté de cela, la zone participe également à des manifestations à l'extérieur du territoire dans le cadre de la capacité hypothéquée (SO pour le défilé du 21 juillet, Grand Prix F1 à FRANCORCHAMPS, Foire de LIBRAMONT, matches de football, prestations lors des grèves des gardiens de prison, ...).

---

<sup>10</sup> Logiciel malveillant se faisant passer pour un service de police. Ce virus bloque l'ordinateur de l'internaute et l'invite au paiement d'une certaine somme d'argent (+- 100 euros) en vue de débloquer le système.





Enfin, la zone fournit des renforts dans le cadre de l'accord de collaboration pour le transfert des détenus au profit de la zone de police HAUTE-MEUSE.

Année	Événements avec encadrement policier
2009	36
2010	41
2011	45
2012	48
2013 (1 <sup>er</sup> semestre)	28

### 2.3.2 Les données subjectives<sup>11</sup>

Dans le cadre de la préparation de ce plan zonal, il importait que les autorités connaissent l'opinion de la population en matière de police et de sécurité en vue de développer une politique qui rencontre au mieux les besoins des citoyens.

Les données subjectives sont disponibles dans leur intégralité en annexe 3.

#### Le choix des sources

Les données subjectives sont issues de l'enquête locale de sécurité réalisée en 2011 sur le territoire de la zone de police FLOWAL.

L'enquête locale de sécurité est une enquête de population qui examine les éventuels problèmes de quartier, les opinions à l'égard du fonctionnement des services de police locale, le sentiment d'insécurité, la victimisation et les contacts avec les services de la zone de police FLOWAL.

Cette enquête est le fruit d'un partenariat entre CGOP/B<sup>12</sup> et les zones de police locale. Ces dernières étaient chargées de l'exécution de l'enquête avec le suivi et le soutien méthodologique de CGOP/B.

#### L'enquête locale de sécurité 2011 : conclusions

##### LES PROBLÈMES DE QUARTIER :

Les situations qui sont vécues comme un problème sont :

- ✓ La vitesse non adaptée au trafic ;
- ✓ La conduite agressive dans la circulation.

Même si les avis sont plus partagés, il ne faut pas négliger les problématiques suivantes :

- ✓ Les dépôts clandestins et détritrus qui traînent dans la rue ;
- ✓ Les cambriolages ;
- ✓ Le parking sauvage ;
- ✓ Les nuisances sonores.

C'est sur le territoire de la ville de WALCOURT que le phénomène des cambriolages est davantage dénoncé comme étant problématique.

<sup>11</sup> L'image de la sécurité et de la qualité de vie - Annexe 3 : Sécurité et qualité de vie - Données subjectives - Enquête locale de sécurité.

<sup>12</sup> Service de données de gestion de la direction de l'information policière opérationnelle.



### LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ :

D'une manière générale, les personnes interrogées ont répondu à 67% qu'elles se sentaient rarement ou jamais en insécurité.

Il existe une différence significative du sentiment d'insécurité selon le sexe : les femmes se sentent plus en insécurité que les hommes.

Le comportement d'évitement le plus adopté par les répondants est le fait :

- ✓ D'empêcher les enfants de quitter la maison ;
- ✓ D'éviter d'ouvrir à des inconnus.

En matière de victimisation, les délits dont les répondants et/ou leur famille ont été le plus victimes sont :

- ✓ Les dégâts à la voiture ;
- ✓ Les menaces ;
- ✓ Les cambriolages ;
- ✓ Les escroqueries ;
- ✓ Les vols dans voiture.

### LE FONCTIONNEMENT POLICIER :

- ✓ 42,6% des victimes déclarent avoir été (très) satisfaites de l'intervention du service de police.
- ✓ 64% des répondants estiment que la zone de police de FLOWAL réalise un bon ou très bon travail.
- ✓ Dans l'ensemble, la population est satisfaite de l'attitude et du comportement du service de la zone de police FLOWAL. Néanmoins, leur satisfaction est moindre en ce qui concerne la présence en rue et les informations données sur les activités.
- ✓ Plus de la moitié des personnes interrogées a estimé qu'il était (très) facile de contacter les services de police.
- ✓ Enfin, près de 70% des répondants déclarent ne pas connaître leur agent de quartier. Cependant, parmi ces derniers, la plupart ne souhaitent pas avoir de contact avec lui, sauf en cas de nécessité.



## 2.4 Attentes et objectifs des autorités et autres parties prenantes

Autorités/Direction et financiers	Attentes	Objectifs	Facteurs (déterminants) de succès
Note cadre de sécurité intégrale	Non encore publiée au moment de la rédaction du présent.		
Note de politique générale 2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>Protéger les citoyens à la fois contre les actes délictueux et contre les événements extérieurs et les catastrophes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sécurité routière.</li> <li>Atteintes aux biens.</li> <li>Violence contre les personnes.</li> <li>Assuétudes.</li> <li>Cybercriminalité.</li> <li>Criminalité économique &amp; financière.</li> <li>Incivilités.</li> <li>Lutte contre le radicalisme.</li> <li>Racisme/discrimination.</li> <li>Protection des sites stratégiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disposer de la capacité nécessaire tant humaine que financière.</li> <li>Implication et collaboration de la zone et des autres parties prenantes.</li> <li>Création d'une cellule de sécurité pour la commune de Walcourt.</li> <li>Implication accrue de la cellule de sécurité de la commune de Florennes.</li> </ul>
Plan de politique du Parquet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribution de la zone aux priorités du plan de politique du Parquet qui nous concernent spécifiquement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faits commis avec violence (vols, violences intra et extrafamiliales, coups et blessures volontaires gratuits,...).</li> <li>Faits contre les personnes (TEH, personnes âgées, violences intrafamiliales).</li> <li>Sécurité routière.</li> <li>Stupéfiants (dealers → harceler les réseaux).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disposer de la capacité nécessaire tant humaine que financière.</li> <li>Implication et collaboration de la zone et des autres parties prenantes.</li> </ul>
Autorités administratives	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la sécurité et la qualité de vie dans les communes de la zone de police.</li> <li>Développer davantage la police de proximité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cambriolages dans habitations.</li> <li>Environnement.</li> <li>Déscolarisation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disposer de la capacité nécessaire tant humaine que financière.</li> <li>Implication et collaboration de la zone et des autres parties prenantes.</li> </ul>
Chef de Corps	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtriser les phénomènes prioritaires.</li> <li>Répondre aux attentes de la population.</li> <li>Tendre vers l'excellence dans la gestion de la zone.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Voir point 3.2 (objectifs stratégiques).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disposer de la capacité nécessaire tant humaine que financière.</li> <li>Implication et collaboration de la zone et des autres parties prenantes.</li> <li>Communication interne de la politique policière.</li> </ul>



Partenaires et fournisseurs	Attentes	Objectifs	Facteurs (déterminants) de succès
Plan national de sécurité (PNS) 2012-2015	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribution de la zone de police dans les thématiques et priorités du PNS qui nous « touchent » localement.</li> <li>Renforcer la sécurité et la qualité de vie des citoyens de la manière la plus adaptée à l'évolution de la société et des besoins de la population.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sécurité routière.</li> <li>Effractions dans les habitations et autres bâtiments.</li> <li>Vols à main armée.</li> <li>Violence dans l'espace public.</li> <li>Violence intrafamiliale et violence contre les femmes.</li> <li>Stupéfiants (trafic, production, vente).</li> <li>Trafic illégal des armes à feu.</li> <li>Terrorisme.</li> <li>Traite / trafic des êtres humains.</li> <li>Criminalité informatique.</li> <li>Fraude (sociale, fiscale, gestion des déchets).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disposer de la capacité nécessaire tant humaine que financière.</li> <li>Implication et collaboration de la zone et des autres parties prenantes.</li> </ul>
Directeur coordinateur administratif et Directeur judiciaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribution de la zone de police aux priorités reprises dans le PNS<sup>13</sup>.</li> <li>Contribution de la zone de police aux priorités de la PJF.</li> <li>Contribution de la zone de police aux plans d'action supralocaux coordonnés (vols qualifiés dans habitations « Crimit » et contrôle poids lourds « FIPA TACO »)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sécurité routière.</li> <li>Effractions dans habitations et autres bâtiments.</li> <li>Stupéfiants (trafic, production, vente).</li> <li>Trafic illégal des armes à feu.</li> <li>Terrorisme.</li> <li>Traite / trafic des êtres humains.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disposer de la capacité nécessaire tant humaine que financière.</li> <li>Implication et collaboration de la zone et des autres parties prenantes.</li> </ul>
Collaborateurs	Attentes	Objectifs	Facteurs (déterminants) de succès
Voir point 2.6.2.			
Société	Attentes	Objectifs	Facteurs (déterminants) de succès
Population	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plus de présence en rue.</li> <li>Fournir plus d'informations sur les activités policières.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sécurité routière (la vitesse non adaptée au trafic, la conduite agressive dans la circulation).</li> <li>Les dépôts clandestins.</li> <li>Cambriolages.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disposer de la capacité nécessaire tant humaine que financière.</li> <li>Poursuivre et améliorer la communication externe.</li> <li>Assurer un suivi des interventions d'un point de vue qualité et rapidité.</li> </ul>

<sup>13</sup> Voir en Annexe 4 : La version définitive (avec errata) de la note DCA/2012/CD1 OUT/11 « Priorités du PNS 2012-2015 - Implications des services de police - Contribution escomptée des zones de police ».



## 2.5 Déploiement du corps de police

### 2.5.1 Capacité en personnel

#### Cadre opérationnel

Effectif minimal (AR du 05/09/01)	Cadre organique				Effectif réel			
	Nombre	Date modification	Nombre	Date modification	Nombre inscrit par cadre	Nombre disponible (**)		Date de l'enregistrement des données
56	CO	5	6	01/02/2013	7	6	1 <sup>(**)</sup>	01/11/2013
	CM	16	16		12	10	2 <sup>(**)</sup>	
	CB	50	50		43,30	41,30	1 <sup>(**)</sup>	
	CA	0	0		0	0	0	
	TOTAL	71	72		62,30	57,30	4	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>71</b>		<b>72</b>		<b>62,30</b>	<b>61,30</b>		

Source : Calcul 2014 (version janvier 2014 - Evolution du personnel)

(\*) Les indisponibilités dues aux maladies longues durées, congés sans solde, détachements, formation, ..... sont déduites.

(\*\*) Le personnel détaché de la police fédérale (CIK, personnel payant, personnel en compensation, ....) est ajouté.

#### Cadre administratif et logistique

Effectif minimal (AR du 05/09/01)	Cadre organique				Effectif réel			
	Nombre	Date modification	Nombre	Date modification	Nombre inscrit par cadre	Nombre disponible (**)		Date de l'enregistrement des données
4	A	1	2	01/02/2013	2	2		01/11/2013
	B	6	6		6	5,80		
	C	3	4		3,80	3		
	D	3	4		4	2,95	1 <sup>(**)</sup>	
	TOTAL	13	16		15,80	13,75	1	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>13</b>		<b>16</b>		<b>15,80</b>	<b>14,75</b>		

Source : Calcul 2014 (version janvier 2014 - Evolution du personnel)

(\*) Les indisponibilités dues aux maladies longues durées, congés sans solde, détachements, formation, ..... sont déduites.

(\*\*) Le personnel engagé dans le cadre des conventions « Sécurité routière » est ajouté.

Aucune des mesures proposées dans le cadre du processus de « calogisation »<sup>14</sup> n'a été réalisée entre le 01 décembre 2006 et janvier 2013, à l'exception de l'engagement à durée déterminée de trois membres civils dans le cadre des conventions « Sécurité routière ».

En février 2013, le conseil de police a officialisé trois emplois CALog, à savoir :

- Un emploi Niv A - Responsable du développement de la politique policière - Option Analyste stratégique,
- Un emploi Niv C - Coordination opérationnelle,
- Un emploi Niv D - Ouvrier - Coordination logistique.

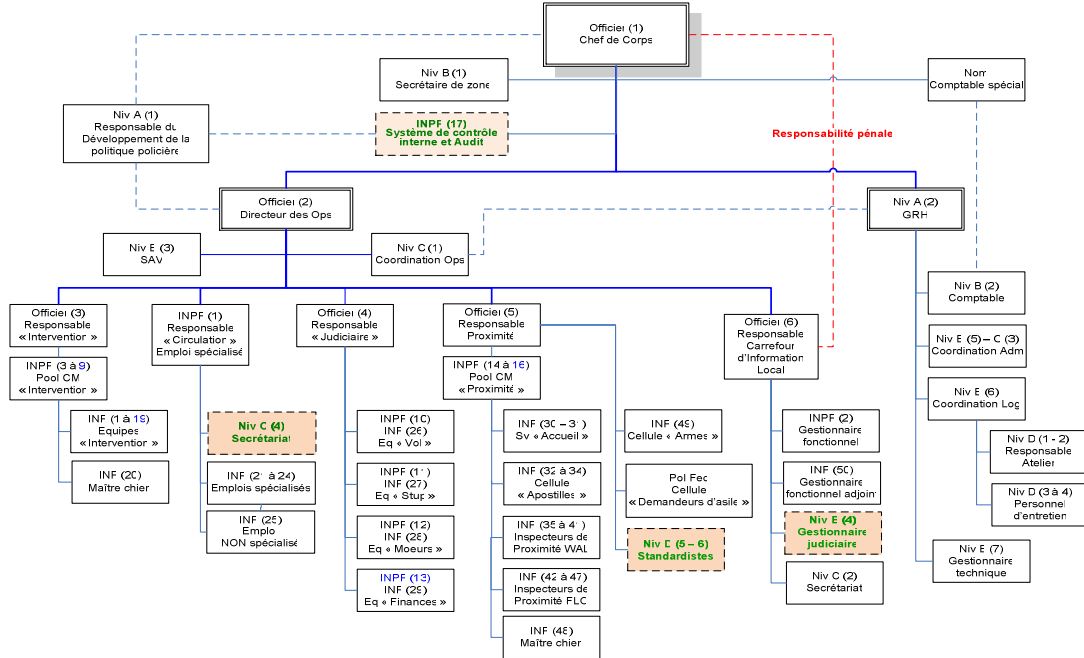
<sup>14</sup> Voir Annexe 5 : Directives pour l'allègement et la simplification de certaines tâches administratives de la police locale - Circulaire du SPF Intérieur du 1er décembre 2006 - Rapport annuel 2013.



### 2.5.2 Organigramme

Organigramme : Voir Annexe 6 : 1<sup>ère</sup> Partie - Organisation de la zone de police - Annexe 2.

↳ Proposition - Organigramme de la zone de police FLOWAL (2014 - 2017)



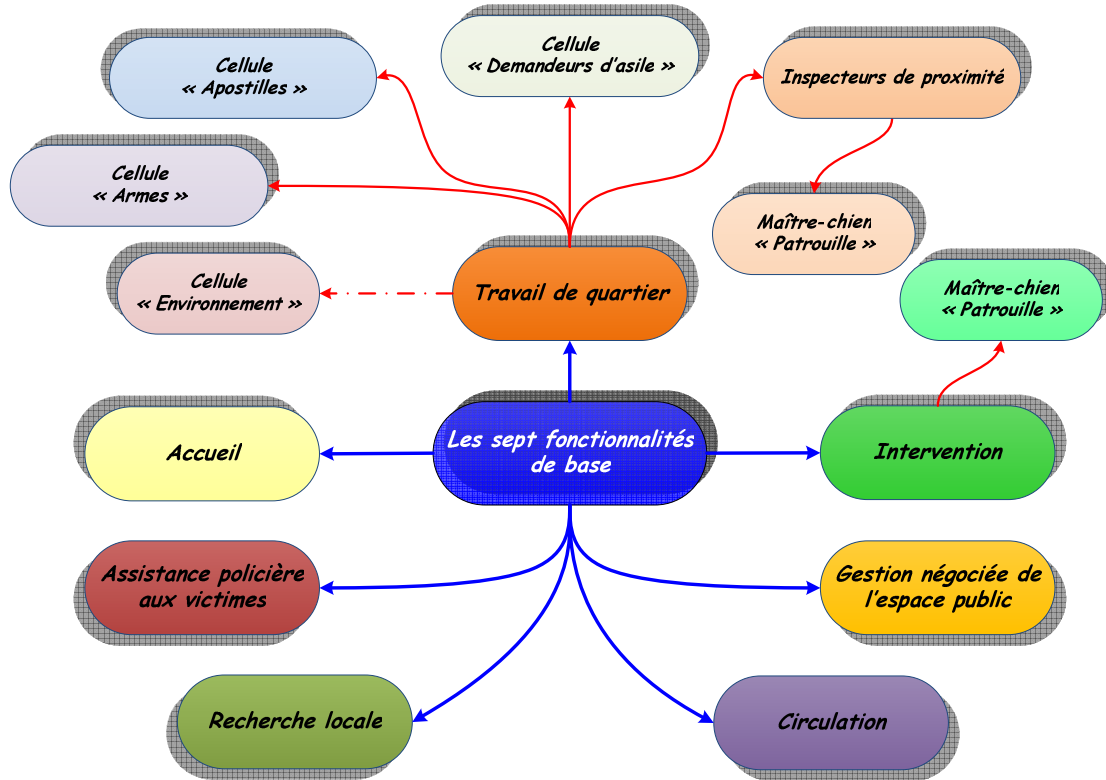
Besoins opérationnels : Voir Annexe 7 : 2<sup>ème</sup> Partie - Fonctionnement de la zone de police - Annexe 2.



## 2.6 Image du service policier et de son fonctionnement

### 2.6.1 La mise en œuvre du service policier à la population

Les sept fonctionnalités et les services afférents





## Normes minimales de fonctionnement

### Le travail de quartier

Le travail de quartier consiste à développer le travail de proximité et la visibilité policière. Il vise à susciter l'échange, le dialogue, les contacts personnalisés avec la population. Le service doit être visible, accessible, contactable et équitablement offert sur le territoire de la zone. La norme minimale est d'un inspecteur de quartier pour 4.000 habitants.

Date d'enregistrement des données	Nombre d'habitants	Nombre d'agents de quartier selon la norme	Nombre réel d'agents de quartier en fonction	Nombre de postes de police	Capacité sur base annuelle
01 Oct 2013	29.736. Hab.	7	14 (13,8 FTE)	2	20.976 hrs
<b>Norme</b> : 1 agent de quartier pour 4.000 habitants					
<b>Respect de la norme</b> : OUI					
<p>Le service « Proximité » est commandé par un officier, lui-même placé sous la responsabilité du directeur des opérations.</p> <p>Un inspecteur principal a été désigné chef poste au commissariat FLORENNES mais n'est pas repris parmi le personnel de proximité.</p> <p>Chaque commune possède son antenne locale.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☛ <b>WALCOURT</b> : HUIT inspecteurs de proximité. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un inspecteur de proximité bénéficie de la semaine volontaire de 4 jours.</li> </ul> </li> <li>☛ <b>FLORENNES</b> : SIX inspecteurs de proximité. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un membre du service « Proximité » occupe une fonction de maître chien de patrouille en sus de son activité d'inspecteur de proximité.</li> </ul> </li> </ul>					





### Le service « Accueil »

A tout moment, le citoyen doit pouvoir entrer en contact avec son service de police locale. La fonction d'accueil vise à organiser cette disponibilité. L'accueil est physique à l'hôtel de police ou dans les postes. Dans les zones pluricommunales, chaque commune dispose d'un ou plusieurs postes de police qui, s'ils ne sont pas tous accessibles en permanence, garantissent par des mesures techniques d'infrastructure, la possibilité pour le citoyen, d'entrer en contact avec un fonctionnaire de police.

Date d'enregistrement des données	Nombre de communes composant la zone	Nombre de postes de police	Nombre d'heures de présence physique dans le point d'accueil central		Capacité sur base annuelle
			Jours / semaine	WE / Fériés	
01 Oct 2013	2	2	9 hrs	0 hrs	4.344 hrs
<p><b>Norme</b> : 12 heures par jour de présence physique dans le point d'accueil central + accessibilité via infrastructure technique et permanence téléphonique</p>					
<p><b>Respect de la norme</b> : NON</p>					
<p>Le service « Accueil » est commandé par l'officier, responsable du service « Proximité », lui-même placé sous la responsabilité du directeur des opérations.</p> <p>Les heures d'ouvertures du service « Accueil » sont pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Commissariat de <u>WALCOURT</u> : de 08.00 à 17.00 hrs du lundi au vendredi,</li> <li>• Commissariat de <u>FLORENNES</u> : de 08.00 à 12.00 hrs / 13.00 à 17.00 hrs du lundi au vendredi.</li> </ul> <p>Le Pool « Accueil » est constitué d'un cadre moyen et deux cadres de base.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'inspecteur principal fera valoir ses droits à la pension et ne sera pas remplacé. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un inspecteur est <math>\frac{1}{2}</math> temps pause carrière (L'intéressée preste du 01 janvier au 30 juin pendant une période de 4 ans).</li> </ul> </li> <li>• Un des deux emplois d'inspecteur est occupé à 50%. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un inspecteur a fait mobilité par glissement interne pour raisons médicales en juin 2012. Depuis cette date l'intéressé est en exemption et fera valoir ses droits à la pension au 01 juillet 2014. Il ne sera pas remplacé dans cet emploi.</li> <li>• Un inspecteur est à <math>\frac{1}{2}</math> temps pause carrière durant quatre ans (2013 à 2017).</li> </ul> </li> </ul> <p>La fonctionnalité « Accueil » est prise en charge par les services « Proximité » - « Intervention » - « Apostilles ».</p> <p>Deux membres civils (Art 60) occupent la fonction de standardiste dans les deux commissariats.</p>					



## Le service « Intervention » et « Surveillance générale »

L'intervention consiste à apporter une réponse, dans un délai approprié à un appel, une situation qui requiert une intervention policière sur place. La nature, la gravité des faits, l'urgence de la situation font l'objet d'une analyse qui conditionne le délai d'intervention. Lorsque cette intervention est différée, le requérant doit en être informé. Dans chaque zone, cette fonction est organisée de manière permanente et un officier de police administrative et judiciaire est soit sur place, soit contactable et rappelable.

Date d'enregistrement des données	Nombre d'équipes d'intervention		Nombre d'équipes supplémentaires (de pointe)		Capacité sur base annuelle
	Nombre	Heures de mise en œuvre	Nombre	Heures de mise en œuvre	
01 Oct 2013	1	24 hrs	0	0	30.400 hrs

**Norme** : 1 équipe 24 hrs/24 hrs + 1 équipe de pointe 84 hr/semaine

**Respect de la norme** : NON

Le service « Intervention » est commandé par un officier. Ce dernier, régulièrement en exemption de service, est remplacé régulièrement par un inspecteur principal. Il est placé sous la responsabilité du directeur des opérations

- Un emploi d'officier responsable sera comblé soit par une affectation, soit par un détachement au 1<sup>er</sup> octobre 2013.

Le Pool « Intervention » est constitué de sept cadres moyens et de vingt cadres de base.

- Six inspecteurs principaux (dont un détaché de la police fédéral) participent aux équipes d'intervention,
  - Cinq inspecteurs principaux sont titularisés,
  - Un emploi est vacant,
  - L'inspecteur principal détaché fera probablement mobilité au 01 janvier 2014 et **ne sera pas remplacé.**
- Quinze inspecteurs sont repris dans le pool « Intervention » et **cinq emplois sont vacants.** Parmi les quinze cadres de base :
  - Un inspecteur occupe également une fonction de maître chien de patrouille.
  - Un inspecteur est en exemption de longue durée.
  - Une inspectrice est écartée du service (grossesse) de mai 2013 à février 2014.
  - Une inspectrice est à  $\frac{1}{2}$  temps médical.
  - Deux inspecteurs seront réaffectés dans d'autres emplois au sein de la zone de police au 1er janvier 2014 et seront remplacés à la même date (Mobilité 2013-3).
  - Une demande de détachement d'un policier fédéral a été introduite au 01 octobre 2013.

Les inspecteurs du service « Intervention » assurent également la fonction « Accueil ».



### Le service d'assistance policière aux victimes (SAPV)

L'assistance policière aux victimes consiste en la mise à disposition d'un accueil adéquat et d'un dispositif d'information et d'assistance aux victimes.

Chaque Corps, éventuellement via des programmes de formation, s'organise de façon à ce que chaque policier soit capable d'accomplir cette tâche. En cas de fait suscitant une victimisation grave, le Corps peut faire appel à un collaborateur, membre du personnel des services de police, spécialisé dans l'assistance aux victimes. Un collaborateur spécialisé par Corps vaut en tant que norme minimale de fonctionnement.

Date d'enregistrement des données	Disposition ou non d'un collaborateur spécialisé (OUI / NON)	Description du système de rappel permanent (Cochez le système en application dans la zone)		Capacité sur base annuelle
		Système réglé au sein du corps	Coopération avec les autres zones et/ou police fédérale	
01 Oct 2013	OUI			1.520 hrs
			X	
<b>Norme</b> : 1 collaborateur spécialisé rappelable en permanence (via collaboration avec d'autres zones)				
<b>Respect de la norme</b> : OUI				
<p>Le service « Assistance aux victimes » est composé d'une assistante sociale (Niv B). Le service est sous la responsabilité du directeur des opérations.</p> <p>Quatre membres du personnel sont également « Personne de référence » en matière de violence dans la sphère familiale.</p>				



## Le service local de recherche (SLR)

Le service local de recherche mène des enquêtes plus spécialisées, plus fouillées, sur des phénomènes criminels et délinquants locaux plus complexes, tout en respectant le partage des missions et des compétences entre le niveau local et le niveau fédéral sur base de la loi sur la Fonction de Police, de la Loi du 07 décembre 1998 et d'une directive du 20 février 2002 du ministre de la Justice.

Date d'enregistrement des données	Effectif global du corps (organique)	Effectif cadre opérationnel	Forme d'organisation		Capacité sur base annuelle
			Service recherche et enquête (membres fixes)	Capacité « flexible » pour la recherche et l'enquête	
01 Oct 2013	88	72	Nombre FTE Ops	Nombre FTE ou heures	9.120 hrs
			8 (6)		

**Norme** : 10% de l'effectif opérationnel pour les corps dont l'effectif global  $\geq$  230, pour les autres corps, 7% de l'effectif opérationnel avec un minimum 1 équipe de 2 pour les jours de la semaine.

**Respect de la norme** : OUI

Le service « SLR » est commandé par un officier, lui-même placé sous la responsabilité du directeur des opérations.

Le service « SLR » est constitué de quatre inspecteurs principaux et de quatre inspecteurs :

- Trois inspecteurs principaux sont normalement repris à l'effectif :
  - Un emploi est vacant,
  - Un inspecteur principal est titularisé,
  - Un inspecteur principal termine sa formation ACP (septembre 2013) et **ne sera pas remplacé** en 2013 - 2014,
  - Un inspecteur principal est détaché en remplacement d'un inspecteur principal ayant fait mobilité pour une autre unité.
- Quatre inspecteurs sont repris à l'effectif :
  - Un inspecteur fera valoir ses droits à la pension au 01 janvier 2014 et sera remplacé à la même date (Mobilité 2013-2).

Le service « SLR » vient également en soutien des permanences mobiles en cas d'interventions urgentes.



### La gestion négociée de l'espace public

Cette fonction vise à garantir et, le cas échéant, à rétablir l'ordre, la sécurité, la tranquillité et la santé publique. La notion est large : elle consiste surtout à organiser les services d'ordre autour d'événements d'envergure (matches de football, manifestations, festivités diverses...) mais aussi les problématiques environnementales.

Système de permanence : Officier de police administrative (OPA) et officier de police judiciaire (OPJ)	OPA	OUI	Dans un accord de coopération interzonale	NON
	OPJ	OUI		NON
Date d'enregistrement des données				
01 Oct 2013				
<b>Norme</b> : 1 officier de police administrative (OPA) joignable et rappelable en permanence.				
<b>Respect de la norme</b> : OUI				
La zone a mis en place un système de garde qui consiste en la désignation hebdomadaire d'un officier contactable et rappelable. Quatre officiers entrent dans le rôle (Cinq lorsque la fonction de responsable « Intervention » sera honorée).				



### Le service « Circulation »

Cette fonction consiste pour la police locale à exécuter les missions visées par l'article 16 de la loi du 5 août 92 sur la fonction de police, sur le territoire de la zone de police à l'exception du réseau routier dont la surveillance incombe à la police fédérale.

Les missions qui doivent être accomplies en matière de circulation routière s'articulent autour des quatre axes suivants :

- ↳ La mise en œuvre d'actions préventives et répressives en matière de respect des règles de circulation,
- ↳ La régulation de la circulation en cas de perturbations importantes et inopinées de la mobilité,
- ↳ L'établissement de constats en cas d'accidents de la circulation,
- ↳ La formulation d'avis aux autorités compétentes en matière de sécurité routière.

Date d'enregistrement des données	Effectif global du corps (organique)	Effectif cadre opérationnel	Forme d'organisation		Capacité sur base annuelle
			Service « Circulation » (membres fixes)	Capacité « flexible » pour le service « Circulation »	
01 Oct 2013	88	72	Nombre FTE Ops	Nombre FTE ou heures	9.120 hrs
			6		
<p><b>Norme</b> : La capacité qui doit être consacrée à la circulation doit s'élever au minimum à 8 % de la capacité de travail totale de chaque zone de police. Cette capacité comprend tant les membres du personnel opérationnel que les membres du cadre administratif et logistique.</p>					
<p><b>Respect de la norme</b> : OUI</p>					
<p>Le service « Circulation » est commandé par un inspecteur principal, lui-même placé sous la responsabilité du directeur des opérations.</p> <p>Le service compte cinq inspecteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quatre emplois spécialisés (deux emplois sont honorés - deux en cours de réalisation),</li> <li>• Un emploi non spécialisé.</li> </ul> <p>Le service « Circulation » participe activement à la réalisation du PZS Sécurité routière (CSR). Il vient également en soutien des permanences mobiles en cas d'interventions urgentes.</p>					



## Autres services opérationnels

### Le gradé de jour

Date d'enregistrement des données	Effectif global du corps (organique)	Effectif cadre opérationnel	Forme d'organisation		Capacité sur base annuelle
			Fonction Gradé de jour (membres fixes)	Capacité « flexible » pour la fonction Gradé de jour	
01 Juil 2013	88	72	Nombre FTE Ops	Nombre FTE ou heures	2.324 hrs
			0	2.349 hrs	

Norme :

Respect de la norme :

Huit inspecteurs principaux interviennent dans le rôle.

Le rôle de « Gradé de jour » a été instauré en 2006 afin de canaliser les appels entrants directement au commissariat de WALCOURT. Il est également chargé de la gestion journalière :

- Opérationnelle des équipes d'intervention et de proximité et de la correction des procès-verbaux,
- Logistique (matériel, véhicules, moyens radio).

### La cellule « Apostilles »

Date d'enregistrement des données	Effectif global du corps (organique)	Effectif cadre opérationnel	Forme d'organisation		Capacité sur base annuelle
			Fonction « Apostilleurs » (membres fixes)	Capacité « flexible » pour la fonction « Apostilleurs »	
01 Juil 2013	88	72	Nombre FTE Ops	Nombre FTE ou heures	3.040 hrs
			2	0	

Norme :

Respect de la norme :

Deux inspecteurs constituent la cellule « Apostilles ».

Ils sont placés sous l'autorité du responsable du service « Proximité ».

Ils assument la gestion et le suivi des apostilles courantes ne présentant pas un intérêt prioritaire pour les inspecteurs de proximité.

Ils assurent également un renfort à la fonction « Accueil ».



### LA CELLULE « ARMES »

Date d'enregistrement des données	Effectif global du corps (organique)	Effectif cadre opérationnel	Forme d'organisation		Capacité sur base annuelle
			Fonction « Armes » (membres fixes)	Capacité « flexible » pour la fonction « Armes »	
01 Jan 2009	88	72	Nombre FTE Ops	Nombre FTE ou heures	1.520 hrs
			1	0	

Norme :

Respect de la norme :

Un inspecteur constitue la cellule « Armes ».

Il est placé sous l'autorité du responsable du service « Proximité ».

- Pour les années 2010 - 2012, le service était assuré par un inspecteur principal non OPJ, exempt de service extérieur et bénéficiant d'un 4/5 ETP (AWIPH).
- Pour l'année 2013, l'inspecteur principal est en exemption complète de service avant de faire valoir ses droits à la pension au 01 janvier 2014.

Au 01 janvier 2014, un inspecteur fera mobilité par glissement interne du service « Intervention » vers la cellule « Armes ».

Certaines missions sont également exécutées par un officier, un inspecteur principal et deux inspecteurs de proximité.

### La cellule « Demandeurs d'asile »

Date d'enregistrement des données	Effectif global du corps (organique)	Effectif cadre opérationnel	Forme d'organisation		Capacité sur base annuelle
			Fonction « Réfugiés » (membres fixes)	Capacité « flexible » pour la fonction « Réfugiés »	
01 Juil 2013	88	72	Nombre FTE Ops	Nombre FTE ou heures	1.520 hrs
			1	0	

Norme :

Respect de la norme :

Un centre FEDASIL est implanté sur le territoire de FLORENNES.

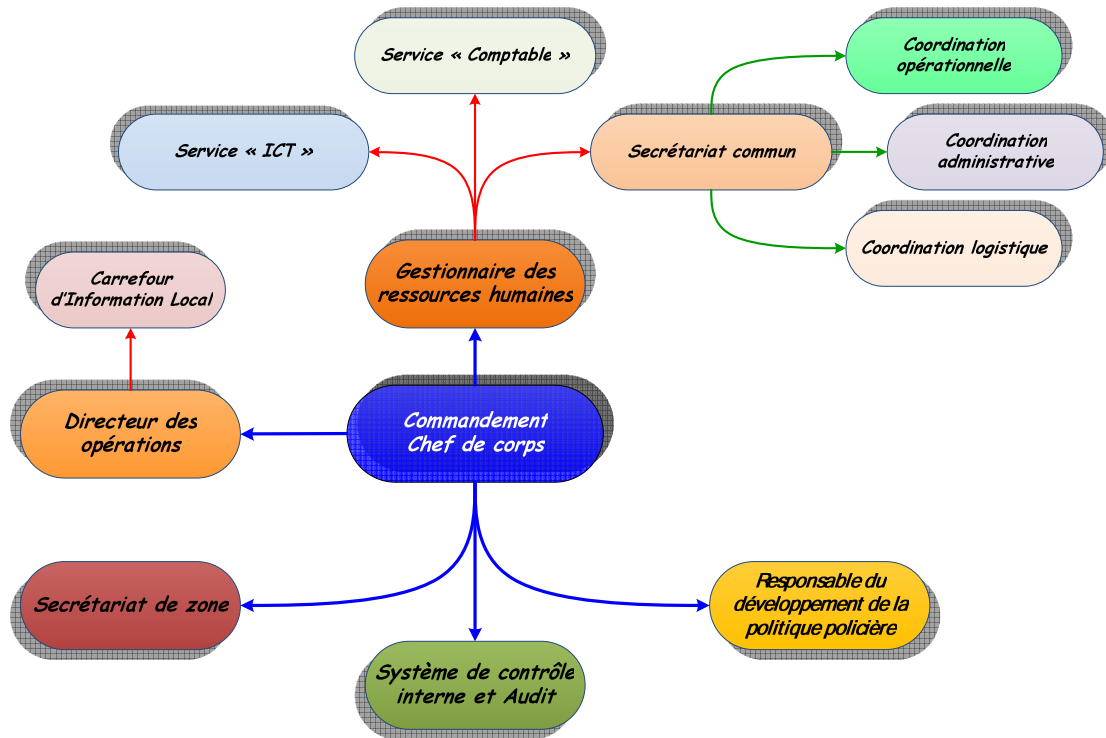
Un inspecteur, devenu inspecteur principal par la loi Vésale - détaché de la police fédérale (CIK) - assume les tâches dévolues à la cellule « Demandeurs d'asile ».

- Le détachement pourrait être annulé si la police fédérale exige le remboursement des prestations de l'intéressé.





### Les services administratifs nécessaires au bon fonctionnement de la zone de police



### Le commandement

Date d'enregistrement des données	Effectif global du corps (organique)	Effectif commandement †	Forme d'organisation		Capacité sur base annuelle
			Commandement (membres fixes)	Capacité « flexible » pour le commandement	
01 Oct 2013	82	6	Nombre FTE	Nombre FTE ou heures	6.080 hrs + 1.520 hrs (SLR) <sup>(1)</sup> + 1.520 hrs (CIL) <sup>(2)</sup>
			6		

**Norme :**

**Respect de la norme :**

Théoriquement, le commandement opérationnel est assuré par six officiers (Décision du conseil de police du 17 juin 2013) :

- Un chef de corps,
- Un directeur des opérations
- Un responsable du service « Intervention » (en remplacement d'un officier détaché au CIA),
- Un responsable service « Proximité »,
- Un responsable du service « Local de Recherche »<sup>(1)</sup>,
- Un responsable « Carrefour Local d'Information »<sup>(2)</sup>.

Le directeur des opérations a sous sa responsabilité les différents responsables de service repris ci-dessus.



### La cellule « Système de contrôle interne et Audit »

Date d'enregistrement des données	Effectif global du corps (organique)	Effectif cadre opérationnel	Forme d'organisation		Capacité sur base annuelle
			Fonction « Système de contrôle interne et Audit » (membres fixes)	Capacité « flexible » pour la fonction « Système de contrôle interne et Audit »	
01 Oct 2013	88	72	Nombre FTE Ops	Nombre FTE ou heures	1.520 hrs
			1	0	
<b>Norme :</b> OUI					
<b>Respect de la norme :</b> A créer conformément à la CP3 du 29 mars 2011.					
<p>Cette fonction sera proposée en CCB et lors d'un conseil de police futur en 2013.            Un inspecteur principal sera proposé dans la fonction en 2016 (modification de cadre).            Pour 2014 - 2015 : un commissaire sera proposé temporairement à l'exercice de la fonction.            Il sera placé sous l'autorité du chef de corps.</p>					

### Les services administratifs de la zone

Date d'enregistrement des données	Effectif global du corps (organique)	Effectif cadre administratif	Forme d'organisation		Capacité sur base annuelle
			Secrétariat (membres fixes)	Capacité « flexible » pour le secrétariat	
01 Oct 2013	82	16	Nombre FTE Ops / CALOG	Nombre FTE ou heures	22.800 hrs
			0/15		
<b>Norme :</b>					
<b>Respect de la norme :</b>					
<p>Les services administratifs de la ZP FLORENNES-WALCOURT assurent pour l'ensemble du personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☛ <b>Le secrétariat de zone</b>, (sous la responsabilité du chef de corps)</li> </ul> <p>Le gestionnaire des ressources humaines assure la direction des services administratifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☛ <b>Le secrétariat commun :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La gestion administrative</b> de la carrière (engagement, nomination, mise à la pension du personnel, gestion de l'équipement, gestion médicale, encodage des prestations, relations avec les autorités administratives, judiciaires, gestion des assurances, ...),</li> <li>• <b>La gestion opérationnelle</b> des services (planification des services, gestion des missions, gestion de la capacité hypothéquée, développement de la politique policière, suivi du plan zonal de sécurité, rédaction des plans d'action, gestion des changements de domicile, encodage des armes au registre central des armes, ...), La gestion opérationnelle est placée sous la responsabilité du directeur des opérations et gérée administrativement par le gestionnaire des ressources humaines.</li> <li>• <b>La gestion logistique</b> (gestion du matériel, des bâtiments, des véhicules, nettoyage des bâtiments, ...),</li> </ul> </li> <li>☛ <b>La gestion financière</b> (établissement de cahier des charges, des mandats de paiement, gestion des comptes, ...),</li> <li>☛ <b>La gestion informatique</b> (gestion du parc informatique, des moyens de communication, des centraux téléphoniques, suivi du matériel, ...).</li> </ul>					



### Carrefour d'Information Local (CIL)

Date d'enregistrement des données	Effectif global du corps (organique)	Effectif du bureau judiciaire	Forme d'organisation		Capacité sur base annuelle
			« CIL » (membres fixes)	Capacité « flexible » pour le « CIL »	
01 Oct 2013	88	5	Nombre FTE Ops / CALOG	Nombre FTE ou heures	6.080 hrs
			3 / 1		
<b>Norme :</b>					
<b>Respect de la norme :</b>					
<p>Le Carrefour d'Information Local est sous la responsabilité d'un officier (gestionnaire fonctionnel) et est composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'une cellule « Gestion fonctionnel » composée d'un inspecteur principal, d'un inspecteur et d'un membre CALog Niv C, tous trois gestionnaires fonctionnels adjoints.</li> <li>• D'une cellule « Gestion judiciaire » : L'emploi de gestionnaire judiciaire est vacant.</li> </ul> <p>Le bureau judiciaire assume la gestion judiciaire de la zone de police (correction des documents judiciaires, encodage des procès-verbaux, suivi des enquêtes, TPA, EPO, ...).</p>					

### Responsable du développement de la politique policière (RDPP)

Date d'enregistrement des données	Disposition ou non d'un collaborateur spécialisé (OUI / NON)	Forme d'organisation		Capacité sur base annuelle
		Commandement - RDPP (membres fixes)	Capacité « flexible » pour le « RDPP »	
01 Oct 2013	OUI	Nombre FTE CALOG	Nombre FTE ou heures	1.520 hrs
		1		
<b>Norme :</b> 1 collaborateur spécialisé conformément à la circulaire « Convention sécurité routière 2007 » - 30 mars 2007 - Pt 3.3 - Engagement				
<b>Respect de la norme :</b> OUI				
La responsable du développement de la politique policière a été engagée conformément à la convention sécurité routière. Cet emploi a été officialisé le 20 mars 2013.				

### Capacité hypothéquée

Date d'enregistrement des données	Effectif global du corps (organique)	Effectif cadre opérationnel	Forme d'organisation		Capacité sur base annuelle
			Capacité hypothéquée (membres fixes)	Capacité hypothéquée « flexible »	
01 Oct 2013	88	72	Nombre FTE Ops	Nombre FTE ou heures	Hycap 2013 = 1.532
			0	12	
<b>Norme :</b> 3 inspecteurs principaux - 9 inspecteurs					
<b>Respect de la norme :</b> OUI					
Les membres opérationnels répondant aux demandes « Hycap » sont issus des services opérationnels de la zone ; la capacité dégagée pour répondre à ces demandes l'est au détriment de la capacité affectée aux missions de base locales.					



## MISSIONS ET TACHES A CARACTERE FEDERAL

La zone satisfait aux missions et tâches à caractère fédéral de la manière suivante :

### Les directives contraignantes

#### MFO1

Directives du Ministre de la Justice du 13 décembre 2001 relative à la police des cours et tribunaux, au transfèrement des détenus et au maintien de l'ordre et de la sécurité dans les prisons en cas d'émeute ou de troubles.

Voir accord de coopération n° 148.

#### MFO2

Directive ministérielle du 13 avril 2012 relative au mécanisme de solidarité entre les ZP en matière de renforts pour des missions de police administrative

Chaque année, la zone de police Flowal doit fournir, à la police fédérale pour ces missions, un maximum de 1.532 unités de prestation à mettre à disposition dans un délai de 24h. Lorsque la police fédérale fait appel aux effectifs de la zone, nous sommes tenus de fournir un maximum de 4 hommes dont 1 CM et 3 CB.

Actuellement 13 membres du cadre opérationnel (4 CM + 9 CB) de la zone de police sont formés HYCAP.

#### MFO3

Directive commune des Ministres de la Justice et de l'Intérieur du 14 juin 2002 relative à la gestion de l'information de police judiciaire et de police administrative.

Formation continuée du personnel en interne assurée par les quatre gestionnaires fonctionnels de la zone de police.

Validation au quotidien par les quatre gestionnaires fonctionnels.

La circulation de l'information au sein de la zone de police est en constante évolution. Il s'agit d'une priorité en matière de fonctionnement interne.

#### MFO4

Directive ministérielle du 04 novembre 2002 relative aux missions fédérales de sécurité, de surveillance et de contrôle par les services de police dans le cadre de la réglementation en matière de sécurité privée.

- ✚ Enquêtes de moralité à la demande du Parquet.
- ✚ Sur demande, sécurisation de l'itinéraire et des points d'arrêt des transports de fonds.

#### MFO5

Directive ministérielle relative aux missions à caractère fédéral à exécuter par la police locale lors des missions de protection spéciale des personnes et des biens mobiliers et immobiliers.



✚ Notre zone de police n'est pas concernée par ce type de missions.

## MFO6

Directive commune et contraignante des Ministres de la Justice et de l'Intérieur relative au fonctionnement et à l'organisation des Carrefours d'Information d'Arrondissement (CIA).

Mise à disposition, de manière automatisée, de l'ensemble des données d'intervention de la zone de police.

✚ Détachement d'un officier et d'un membre CALog (Niveau C) aux CIA NAMUR et DINANT.

## CIRCULAIRES COL

Les directives sont méticuleusement respectées par la zone qui en informe son personnel via des séances d'informations ou des notes de service.

Si la désignation d'un membre du personnel en qualité de personne de référence est exigée, nous le désignons systématiquement et en informons les partenaires concernés.

## CIC - ASTRID

La zone a fourni au Centre d'Information et de Communication (CIC) un inspecteur de police durant la période 2005-2008. L'intéressé a fait mobilité pour un autre service et actuellement, la zone de police ne fournit plus de membre de son personnel.

## FULL INTEGRATED POLICE ACTION (FIPA)

Les FIPA sont coordonnées par le Dirco de DINANT.

La ZP Flowal est à l'initiative des opérations trimestrielles dénommées « Taco » (contrôle poids lourds) conformément à la circulaire convention sécurité routière 2007. Ces opérations sont dorénavant menées sur l'ensemble de l'arrondissement judiciaire et sont appelées à être organisées au-delà.

La zone a participé à :

	2009	2010	2011	2012	2013
Ops FIPA (alcool, vitesse, crimit,...)	5	5	5	4	3 + (2) <sup>15</sup>
Ops TACO	4	4	4	4	1 + (2)
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>4 + (4)</b>

<sup>15</sup> Prévission du nombre d'opérations (FIPA et TACO) auxquelles la zone de police FLOWAL participera d'ici la fin de l'année 2013.



## CONTRIBUTION AU PLAN NATIONAL DE SECURITE

Les priorités retenues en matière de sécurité et de qualité de vie au sein de la zone de police rejoignent en partie celles du plan national de sécurité 2012-2015. Concernant les autres phénomènes prioritaires non retenus, la zone de police sera attentive à leur éventuelle émergence et/ ou évolution au niveau zonal.

Dans sa note du 26 avril 2013<sup>16</sup>, le Directeur Coordinateur de Dinant énonce la contribution escomptée des zones de police en regard des divers phénomènes du plan national de sécurité. C'est dans ce cadre que la zone de police fournira, pour ce qui la concerne, le soutien sollicité, en participant notamment aux diverses FIPA (Full Integrated Police Actions) ou autres opérations mises en œuvre par la DCA. En outre, l'accent sera également mis sur un enregistrement amélioré, exhaustif et fiable des données relatives à l'enquête et l'analyse. Il en sera de même pour l'implication des agents de quartier dans la recherche d'informations relatives aux priorités du plan national de sécurité.

## MISSIONS ET TACHES EN FAVEUR DE TIERS

Notre zone de police réalise diverses tâches en faveur de tiers, notamment dans les matières suivantes :

- ↪ L'assistance des huissiers de justice dans le cadre de leurs missions (ouvertures de portes,...).
- ↪ La dispense de formations relatives à la sécurité routière au sein des établissements scolaires présents sur le territoire de la zone de police.
- ↪ Organisation de séances de prévention dans le cadre des campagnes « alcoolémie ».
- ↪ Formation des signaleurs (sécurité routière aux abords des écoles).
- ↪ L'escorte à vélo de jeunes enfants au profit de l'ASBL Pro Vélo.
- ↪ La présence de stands d'information (JobPol, techno-prévention, ...) lors d'événements destinés au grand public.
- ↪ La campagne de sécurisation des commerces « Vigilance »<sup>17</sup>.
- ↪ Journée de sensibilisation aux métiers de sécurité (Commun'école).

De manière générale, les missions accomplies en faveur de « non policiers » relèvent plus particulièrement des domaines de prévention et d'information.

<sup>16</sup> Voir annexe 4.

<sup>17</sup> Vu la rationalisation des moyens, la campagne BOB de fin d'année est intégrée dans la campagne de sécurisation des commerces, d'où son appellation « VigiBOB ».



## 2.6.2 La mise en œuvre du fonctionnement interne

### MANAGEMENT DES COLLABORATEURS

Nous devons reconnaître que le vaste domaine qu'est la gestion des ressources humaines a été mis entre parenthèses au sein de notre zone de police. Durant la période 2010 à 2013, notre zone a dû compenser l'absence d'un gestionnaire des ressources humaines (GRH). Le travail de routine et urgent a été accompli par un membre du personnel ayant accepté d'ajouter à son profil, la casquette de GRH. Depuis le second trimestre 2013, ce rôle est rempli par le Chef de Corps dans l'attente de l'arrivée du nouveau GRH, lequel intègrera ses fonctions à la date du 1<sup>er</sup> novembre 2013.

En tant que personnage clé dans la mise en œuvre du fonctionnement interne, des contacts seront pris très prochainement avec le futur GRH en vue de connaître ses besoins et attentes dans ce domaine précis. C'est la raison pour laquelle, cette partie sera amenée à être remaniée et/ou modifiée.

Malgré cela, une attention particulière a été portée dans les domaines suivants :

- **Le bien-être au travail** des collaborateurs. L'importance de cette notion a été révélée par les résultats de l'enquête relative à l'analyse des risques psychosociaux réalisée par le SPMT. L'aspect relatif à l'environnement de travail était notamment pointé du doigt. C'est dans cette optique qu'un embellissement des locaux (nouvelles peintures, nouveaux mobiliers,...) a été entamé. Persuadé de l'importance du bien-être au travail, celui-ci a été retenu en tant qu'objectif stratégique interne pour les 4 prochaines années (voir point 3.2.2). La zone de police entend mettre ainsi en place une politique favorisant le bien-être au travail, notamment par l'adoption de mesures ayant trait à la sécurité du travail, à la charge psychosociale occasionnée par le travail, à la protection de la santé du travailleur, à la motivation des collaborateurs, à la gestion des conflits, ...
- **La valorisation du personnel**. Les félicitations émanant des citoyens font l'objet d'une note du Chef de Corps dont une copie est toujours insérée dans le dossier du membre du personnel concerné. Cette reconnaissance est également mise en évidence à l'occasion des réunions mensuelles du personnel.
- **La communication en interne** (voir point 4.2) : la zone de police est consciente du fait qu'une bonne communication en interne est à la base de la motivation et de l'implication des membres du personnel. Dans ce domaine, la zone de police veille en tout temps à garantir une politique de « portes ouvertes » qui permet une grande accessibilité de la Direction pour les collaborateurs. En outre, la circulation de l'information est garantie par des réunions plus formelles (réunions de zone, réunions des gradés,...) ainsi que par l'utilisation des canaux traditionnels de communication (Puma, « Chat » ISLP, notes de service,...).





- **Optimalisation de la procédure d'évaluation des stagiaires.** Afin d'objectiver le rapport d'évaluation final réalisé par le mentor, ce dernier s'appuie désormais sur les fiches d'encadrement des stagiaires, lesquelles sont complétées par chaque intervenant amené à travailler avec un élève.
- **La gestion/le développement des connaissances.** La direction a toujours encouragé ses collaborateurs à enrichir leurs connaissances par le biais de formations organisées tant en interne qu'en externe.
- **La formation en maîtrise de la violence avec/sans armes à feu est également mise en avant.** Au total, pas moins de 9 spécialistes (3 sans armes à feu et 6 avec armes à feu) dispensent des formations à l'ensemble des membres du personnel opérationnel.

## MANAGEMENT DES MOYENS

- Dans le respect des limites budgétaires, la zone de police veille non seulement à fournir de **l'équipement adapté** au personnel mais également à le maintenir en état et/ou le renouveler s'il échet.
- **Acquisition du matériel.** L'expertise des membres du personnel (consultant ICT, motocyclistes, spécialistes en maîtrise de la violence, ...) est pris en compte lors du choix de matériel les concernant directement.
- **En matière d'infrastructure,** l'état des bâtiments sur les sites de Florennes et de Walcourt ne correspond pas aux normes standards de bien être au travail (exiguïté et vétusté des locaux, manque de place,...). Un rafraîchissement des bâtiments (peintures, nouveaux mobiliers,...) est en cours depuis plusieurs mois. Le projet de construction d'un commissariat unique semble malheureusement mis au frigo par les autorités administratives en raison de l'impact financier.
- **Le parc de véhicules** répond aux besoins opérationnels de la zone.  
L'équipe « garage » veille quotidiennement à l'entretien et à la propreté des véhicules/ motos.
- **En matière d'innovation technologique,** de manière à faciliter le travail des collaborateurs sur le terrain et à en améliorer la qualité, une première tablette tactile a été acquise. Les résultats de la « phase test » de son utilisation détermineront l'achat ultérieur d'autres outils de ce genre.

## MANAGEMENT DES PROCESSUS

La zone de police n'a toujours pas concrétisé une réflexion ou une démarche en matière de processus. Nous estimons qu'avant de s'attaquer à ce domaine complexe, il y a lieu d'examiner en profondeur la phase «activité».





## 2.7 Coopération

### 2.7.1 Coopération policière interzonale, supralocale et internationale

La zone de police FLOWAL a conclu divers protocoles d'accord avec les zones voisines et la police fédérale :

Domaines	Zones/Services ayant conclu le protocole
Assistance policière aux victimes (PROTO-028)	ZP FLOWAL, 3 VALLÉES et HERMETON ET HEURE
Auditions audio filmées (PROTO-029) Aspects logistique et pécuniaire des locaux TAM (2012)	ZP arr. DINANT, Parquet de DINANT, DCA - PJF DINANT
Cibles potentielles de Vols à main armée - partenariat (PROTO-146)	Autorités judiciaires et de police arr. DINANT et NAMUR, DCA/PJF de NAMUR et DINANT, partenaires privés
Traitement de l'information de police administrative - MFO-3 (PROTO-147)	ZP arr. DINANT, DCA/PJF DINANT
Mise en œuvre circ. MFO-1 - dispositifs d'appui latéral et de compensation entre ZP HAUTE-MEUSE et autres ZP arr. DINANT (PROTO-148)	ZP arr. DINANT, Parquet DINANT, DCA DINANT
Traitement de l'information de police judiciaire (PROTO-151)	ZP arr. DINANT, PJF/DCA (CIA) DINANT
Exploitation de la photothèque digitalisée au sein de la ZP HERMETON ET HEURE (PROTO-182) Usage de l'appareil de prises d'empreintes « LIVESCAN » (2010) Mise en commun du matériel informatique pour l'analyse et l'exploitation des données en matière de téléphonie (GSM, Smartphone, GPS,...) (2014).	ZP FLOWAL, 3 VALLÉES et HERMETON ET HEURE
Mise en commun des moyens matériels	ZP FLOWAL, 3 VALLÉES, HERMETON ET HEURE et BOTHA
Echange permanent d'informations via une connexion ISLP-IPOG (PROTO-245)	ZP arr. DINANT, DCA DINANT
Convention de partenariat sécurité routière (2011)	Région Wallonne, police fédérale, ZP FLOWAL et autres ZP signataires
Plan d'urgence et d'intervention communal : mise en place d'un plan d'intervention psychosocial (2012).	ZP FLOWAL, 3 VALLÉES et HERMETON ET HEURE
Contrôle poids lourds - « FIPA-TACO » (2013)	ZP arr. DINANT, DCA DINANT
Vols qualifiés dans habitations - Opération « CRIMIT » (2013)	ZP arr. DINANT, DCA DINANT
Protocole de répartition des tâches judiciaires (en phase de réactualisation)	Police locale, police fédérale
Protocole de collaboration Police - Douane - Parquet pour l'arrondissement de Dinant	ZP arr. DINANT, Parquet DINANT, DOUANE, PJF/DCA/CIA DINANT, WPR NAMUR, CIC
Protocole de coopération relatif à l'exploitation d'un appareil destiné à recueillir des données informatisées des GSM, GPS et SMARTPHONES (UFED) au sein de la zone HERMETON ET HEURE	ZP FLOWAL, 3 VALLÉES, HERMETON ET HEURE



## 2.7.2 Autres types de coopération - protocoles avec partenaires non policiers et tiers

Des accords de collaboration entre la zone de police et différents partenaires ont été conclus en matière de sécurité :

Domaines	Parties au protocole
Intervention/Fournir une assistance aux huissiers de justice (PROTO-157)	DCA - PJF DINANT Huissiers de justice
Protection nocturne des médecins de garde sur le territoire de la zone FLOWAL (PROTO-153)	DCA DINANT Ordre des Médecins
Prise en charge des suicidaires et/ou l'entourage après un suicide ou une tentative de suicide	ZP FLOWAL, Centre de Prévention du Suicide et d'Accompagnement ASBL « Un Pass dans l'Impasse »
Partenariat Local de Prévention (PLP) du Parc d'Activités Economique de Chastrès (Walcourt)	ZP FLOWAL, les membres du PLP, commune de Walcourt

Un accord tacite entre la zone de police et la commune de Walcourt autorise l'agent constatateur de la commune à accéder aux locaux et aux matériels informatiques de la zone. Dans le courant des années 2013-2014, cet accord sera également établi avec la commune de Florennes suite à l'engagement prochain d'un agent constatateur.

## 2.8 Synthèse de l'affectation de la capacité<sup>18</sup>

	Capacité théorique Norme : 1.983 hrs	Capacité par service prévisions 2014 Norme : 1.983 hrs	Capacité moyenne par activité sur 4 ans	%
--	---	--	---	---

### Commandement et gestion des services

Commandement	9.915 hrs	9.945 hrs	5.153 hrs	3,01 %
Gestion des services			3.264 hrs	1,90 %
<b>Secrétariat</b>	<b>9.915 hrs</b>	<b>9.945 hrs</b>	<b>8.417 hrs</b>	<b>4,91 %</b>

### Services administratifs et gestion

Gestion administrative			10.970 hrs	6,41 %
Gestion opérationnelle			4.839 hrs	2,83 %
Gestion logistique			6.324 hrs	3,70 %
Gestion financière				
ITC			1.037 hrs	0,61 %
<b>Secrétariat</b>	<b>23.604 hrs</b>	<b>23.764 hrs</b>	<b>23.170 hrs</b>	<b>13,55 %</b>
Gestion fonctionnelle			3.804 hrs	2,22 %
Gestion judiciaire			1.757 hrs	1,03 %
<b>Bureau judiciaire</b>	<b>7.934 hrs</b>	<b>7.969 hrs</b>	<b>5.561 hrs</b>	<b>3,25 %</b>
Développement de la politique policière			1.995hrs	1,17 %
<b>Développement de la politique policière</b>	<b>1.983 hrs</b>	<b>1.995 hrs</b>	<b>1.995 hrs</b>	<b>1,17 %</b>
Gradé de jour			2.364 hrs	1,38 %

<sup>18</sup> Pour une explication de la méthodologie utilisée, voir annexe 7 : Scanning 2011/2012 Perspectives 2013-2014 2<sup>ème</sup> partie : Fonctionnement de la zone de police - annexe 2 : les besoins opérationnels.



Gradé de jour	0 hr	0 hrs	2.364 hrs	1,38 %
---------------	------	-------	-----------	--------

### Services opérationnels

Accueil			4.635 hrs	2,71 %
<b>Service « Accueil »</b>	<b>0 hr</b>	<b>0 hr (0%)</b>	<b>4.635 hrs</b>	<b>2,71 %</b>
Proximité	27.374 hrs	27.861 hrs (16,29%)	6.300 hrs	3,68 %
Cellule « Apostilles	3.967 hrs	4.002 hrs (2,34%)	1.286 hrs	0,75 %
Cellule « Armes »	1.983 hrs	1.983 hrs (1,16%)	1.268 hrs	0,74 %
<b>Service « Proximité »</b>	<b>33.324 hrs</b>	<b>33.846 hrs</b>	<b>8.854 hrs</b>	<b>5,17 %</b>
Cellule « Demandeurs d'asile »			599 hrs	0,35 %
<b>Cellule « Demandeurs d'asile »</b>	<b>1.983 hrs</b>	<b>2.018 hrs</b>	<b>599 hrs</b>	<b>0,35 %</b>
Missions du service « Intervention »			235 hrs	0,14 %
Permanences mobiles			20.815 hrs	12,17 %
<b>Service « Intervention »</b>	<b>39.672 hrs</b>	<b>42.640 hrs</b>	<b>21.050 hrs</b>	<b>12,31 %</b>
Service local de recherche			1.689 hrs	0,99 %
<b>Service local de recherche</b>	<b>13.885 hrs</b>	<b>14.191 hrs</b>	<b>1.689 hrs</b>	<b>0,99 %</b>
Missions du service « Circulation »			455 hrs	0,27 %
<b>Service « Circulation »</b>	<b>11.902 hrs</b>	<b>12.202 hrs</b>	<b>455 hrs</b>	<b>0,27 %</b>
Service d'assistance aux victimes			1.559 hrs	0,91 %
<b>Service d'assistance aux victimes</b>	<b>1.983 hrs</b>	<b>1.984 hrs</b>	<b>1.559 hrs</b>	<b>0,91 %</b>
MROP local			2.201 hrs	1,29 %
MROP fédéral (hycap)		1.532 hrs	458 hrs	0,27 %
<b>Gestion négociée de l'espace public</b>		<b>1.532 hrs</b>	<b>2.659 hrs</b>	<b>1,56 %</b>

### Autres capacités nécessaires au fonctionnement de la zone

Ecritures			14.028 hrs	8,20 %
Enquêtes			4.355 hrs	2,55 %
Auditions vidéo-filmée (TAM)			269 hrs	0,16 %
Rappel			1.031 hrs	0,60 %
Transfert			211 hrs	0,12 %
Réunions			2.466 hrs	1,44 %
Entraînements			1.430 hrs	0,84 %
Formation			3.849 hrs	2,25 %
Divers			607 hrs	0,36 %



Autres capacités nécessaires			28.246 hrs	16,52 %
------------------------------	--	--	------------	---------

### Exemptions - Interruption de carrière

Exemptions			15.726 hrs	9,20 %
Interruption de carrière			1.539 hrs	0,90 %
Grossesse			655 hrs	0,38 %
<b>Exemptions - Interruption de carrière</b>			<b>17.920 hrs</b>	<b>10,48 %</b>

### Congés

Congés de l'année en cours			27.326 hrs	15,98 %
Congés reportés			5.623 hrs	3,29 %
<b>Congés</b>			<b>32.949 hrs</b>	<b>19,27 %</b>

### Plan zonal de sécurité 2014 - 2017 (hors permanence mobile) - Priorités

Criminalité			2.560 hrs	1,50 %
Stupéfiants			968 hrs	0,57 %
Sécurité routière			3.660 hrs	2,14 %
<b>PZS</b>			<b>7.188 hrs</b>	<b>4,20 %</b>

### Plan zonal de sécurité 2014 - 2017 - Attentions particulières

Environnement			328 hrs	0,19 %
Déscolarisation			360 hrs	0,21 %
<b>PZS</b>			<b>688 hrs</b>	<b>0,40 %</b>

### Plan zonal de sécurité 2014 - 2017 Autres activités

Nuisances			328 hrs	0,19 %
TEH			42 hrs	0,03 %
Divers			652 hrs	0,38 %
<b>PZS</b>			<b>1.022 hrs</b>	<b>0,60 %</b>

**Remarque** : un code particulier sera créé pour la gestion financière des services administratifs et gestion ainsi que pour le développement de la politique policière.



# *Chapitre 3*

## *Les objectifs stratégiques*



### 3.1 Les objectifs stratégiques précédents - Evaluation et leçons à tirer

A l'issue du Conseil Zonal de Sécurité du 15 décembre 2008, les priorités suivantes avaient été retenues :

#### LES CAMBRIOLAGES DANS HABITATIONS (PRIORITÉ)

- ↪ L'objectif était de contribuer à maîtriser le phénomène sur le territoire de la zone de police.
- ↪ Depuis 2008, notre zone de police ainsi que l'arrondissement judiciaire est victime d'une recrudescence constante des cambriolages dans les habitations : +34,8% pour la période 2008-2012. L'objectif fixé n'est donc pas atteint.
- ↪ La mise en place d'opérations ciblées selon les lieux et moments de prédilection n'a jusqu'à présent pas permis d'influer sur la problématique. L'approche intégrale de la problématique a, par ailleurs, été amorcée fin 2012 au niveau de la DCA par la mise en oeuvre des opérations CRIMIT.
- ↪ Par ailleurs, au niveau de la zone de police Flowal, la responsable du développement de la politique policière, dans son rôle d'analyste stratégique, tient à jour un fichier et une cartographie du phénomène « vol qualifié dans habitations » de manière à orienter (optimaliser) le plus rapidement possible les patrouilles de surveillance sur l'ensemble du territoire.

#### LES VOLS DANS COMMERCES (PRIORITÉ)

- ↪ Le phénomène visé concernait principalement la problématique des vols à main armée dans les cibles commerciales. L'objectif était de contribuer à maîtriser le phénomène sur le territoire de la zone de police.
- ↪ En 2012, le nombre de faits enregistrés a diminué par rapport aux 2 années antérieures. L'objectif est donc atteint.
- ↪ Une campagne annuelle de sécurisation des commerces (VigiBob) lors des fêtes de fin d'année est mise en place depuis 2007.

#### LES VOLS DANS VÉHICULES (PRIORITÉ)

- ↪ L'objectif était de contribuer à maîtriser le phénomène sur le territoire de la zone de police.
- ↪ Malgré un léger pic en 2010, cette problématique évolue à la baisse depuis 2008 : -42,4% entre 2008-2012. L'objectif est donc atteint.
- ↪ C'est principalement par le biais de la prévention et du conseil que ce phénomène a été abordé : conseils de prévention et rédaction d'articles publiés sur le site Internet de la zone de police ainsi que dans les journaux de la presse locale.

#### L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE (PRIORITÉ)

- ↪ L'objectif était de contribuer à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire de la zone de police.



- ↪ Le nombre d'accidents avec lésions corporelles diminue de manière constante depuis 2008. Le nombre de blessés légers et graves est également en diminution. L'objectif est donc atteint.
- ↪ Nous espérons avoir contribué à ce résultat positif via l'ensemble des actions préventives et répressives menées par la zone de police et ses partenaires (IBSR, établissements scolaires,...).

#### LES PROBLÈMES ENVIRONNEMENTAUX (ATTENTION PARTICULIÈRE)

- ↪ L'objectif était de contribuer à maîtriser le phénomène sur le territoire de la zone de police.
- ↪ Les données chiffrées en la matière explosent depuis 2010. C'est la conséquence de l'engagement d'un agent constatateur qui œuvre exclusivement dans ce domaine sur le territoire de la ville de Walcourt<sup>19</sup>. Au niveau stratégique, nous envisageons la mise en place et la concrétisation d'une collaboration efficace avec des partenaires externes. A ce niveau, l'objectif est amplement atteint à Walcourt. Ce même projet est en cours d'élaboration avec la commune de Florennes.
- ↪ A côté du travail réalisé par l'agent constatateur de Walcourt, une action ponctuelle de grande envergure a été menée en 2011 par la zone de police en collaboration avec la police fédérale, le Parquet de Dinant, l'autorité administrative, le SPW et le SPF santé publique.

#### LES STUPÉFIANTS « DEALERS LOCAUX » (ATTENTION PARTICULIÈRE)

- ↪ L'objectif était de contribuer à maîtriser le phénomène sur le territoire de la zone de police.
- ↪ Les statistiques en matière de stupéfiants sont à la hausse. Elles témoignent donc de l'activité croissante des enquêteurs dans ce domaine<sup>20</sup>. Au vu des résultats, nous estimons avoir concouru à atteindre l'objectif.
- ↪ Le service SLR de la zone de police s'est mobilisé sur la problématique en procédant à davantage de contrôles. L'augmentation des chiffres en matière de détention en est le résultat. Des opérations ponctuelles ont également été menées en collaboration avec le service circulation.

#### LA TRAITE ET LE TRAFIC DES ÊTRES HUMAINS (ATTENTION PARTICULIÈRE)

- ↪ L'objectif était de contribuer à maîtriser le phénomène sur le territoire de la zone de police.
- ↪ Pour rappel, cette problématique a été retenue comme point d'attention particulier à la demande de la direction judiciaire de Dinant. Notre contribution à la lutte contre ce phénomène s'est concrétisée par la mise en place d'une opération de grande envergure menée de concert avec l'auditorat du travail. Ces opérations sont appelées à être renouvelées.

<sup>19</sup> La commune de Florennes sera, dans les mois à venir, également dotée d'un agent constatateur.

<sup>20</sup> Les statistiques disponibles dans ce domaine ne reflètent que l'activité de la police.



## **3.2 Les objectifs stratégiques 2014 - 2017**

### **3.2.1 Synthèse de l'argumentation**

Au vu des attentes des parties prenantes (cf. point 2.4.), de l'analyse et du scanning (cf. point 2.3.), le conseil zonal de sécurité du 19 juin 2013 a marqué son approbation concernant la sélection des phénomènes qui seront pris en compte dans le Plan zonal.

En matière de sécurité et qualité de vie, le Plan Zonal de Sécurité 2014-2017 s'articulera autour de 3 priorités :

- ↪ Les cambriolages dans habitations ;
- ↪ Les stupéfiants (dealers locaux) ;
- ↪ La sécurité routière : phénomène englobant les sous-phénomènes suivants : la vitesse inadaptée, l'alcoolémie/la conduite sous influence, les poids lourds, le GSM au volant et le non port de la ceinture de sécurité ;
- ↪ Une attention particulière concernant les problèmes environnementaux devrait également être intégrée au PZS ;
- ↪ Considérant la sollicitation de l'autorité administrative de Florennes, une attention particulière sera accordée à la problématique de la déscolarisation.

Par ailleurs, en matière de service et fonctionnement policier, le Plan Zonal de Sécurité 2014-2017 comprendra un objectif stratégique visant à l'amélioration du bien-être du personnel.



PNS 2012-2015	Note de politique générale 2013	Procureur du Roi	Autorités administratives	DCA / PJF Dinant	Données objectives	Données subjectives	Décisions
Effractions dans habitations et autres bâtiments	Atteintes aux biens	Effractions dans habitations et autres bâtiments	Cambriolages dans habitations	Effractions dans habitations et autres bâtiments	Cambriolages dans habitations	Cambriolages dans habitations	Priorité
Vols à main armée							
Violence dans l'espace public							
Violence intrafamiliale et violence contre les femmes		Violence intrafamiliale, extrafamiliale			Violence intrafamiliale		
	Violence contre les personnes	Coups et blessure volontaires gratuits			Violence contre les personnes		
Stupéfiants (trafic, production, vente)	Assuétudes	Stupéfiants (dealers)		Stupéfiants (trafic, production, vente)	Stupéfiants		Priorité
Trafic illégal des armes à feu				Trafic illégal des armes à feu			
Terrorisme				Terrorisme			
		Violence contre les personnes âgées					
Traite/ trafic des êtres humains		Traite des êtres humains		Traite/ trafic des êtres humains			
Criminalité informatique	Cybercriminalité						
Fraude (sociale, fiscale, gestion des déchets)	Criminalité économique et financière						
	Incivilités				Dégradations		
Sécurité routière	Sécurité routière	Sécurité routière		Sécurité routière	Sécurité routière	Vitesse inadaptée, conduite agressive	Priorité
			Environnement		Environnement	Déchets	Attention particulière
			Déscolarisation				Attention particulière
	Radicalisme						
	Racisme/discrimination						
	Protection des sites stratégiques						



### 3.2.2 Les objectifs stratégiques

#### OBJECTIFS STRATEGIQUES : SECURITE ET QUALITE DE VIE

##### Préambule :

A l'issue de la phase de détermination des objectifs à long terme, les (sous) phénomènes retenus ont été structurés en « priorités » et en « attentions particulières ».

Bien que ces dénominations n'apparaissent plus dans la nouvelle méthodologie de conception d'un PZS, nous conservons cette nuance. En effet, elle n'influence nullement le développement des facteurs critiques et conditions périphériques mais permet de reproduire plus fidèlement la hiérarchie qui s'est dégagée lors de la définition des objectifs à long terme.

#### PRIORITE : LES CAMBRIOLAGES DANS HABITATIONS

##### Objectif stratégique

Nous souhaitons contribuer à maîtriser le phénomène des cambriolages sur le territoire de notre zone de police.

##### Leadership :

- ☞ Dégager la capacité nécessaire à la mise en œuvre des actions concrètes ;
- ☞ Impliquer les différents partenaires internes et externes ;
- ☞ Guider nos actions et l'engagement de capacité par le concept de PGI (Police Guidée par l'Information) ;
- ☞ Privilégier les solutions innovantes.

##### Stratégie et politique :

- ☞ Recourir aux bonnes pratiques déjà mises en œuvre constitue une économie appréciable de capacité ;
- ☞ Renforcer la collaboration avec la population, notamment dans son rôle de « sentinelle » qui doit être exploité de manière structurée et systématique<sup>21</sup> ;
- ☞ Engager la capacité de manière efficiente, par le biais de plans d'action régulièrement évalués et adaptés selon le principe de l'amélioration continue ;
- ☞ Motiver et impliquer les acteurs et partenaires par la communication, tant interne qu'externe, des actions et de leurs résultats ;
- ☞ Développer une image précise du phénomène.

<sup>21</sup> Nous évoquons ici les (nombreux) appels que nous recevons dans le cadre « d'agissements suspects » qui se révèlent parfois être en relation avec la (préparation de) commission de délits. Ce lien privilégié avec notre partenaire externe fondamental qu'est la population (*ce sont nos yeux et nos oreilles*) est un atout considérable qui doit être reconnu et renforcé.



### Management des collaborateurs :

- ☞ Parfaire le degré de professionnalisme et d'implication de tous les acteurs, participants aux différents processus concernés ;
- ☞ Améliorer la qualité technique des constats ;
- ☞ Intensifier les formations dans les domaines concernés ;
- ☞ Mettre en place un pool « techno prévention ».

### Management des moyens :

- ☞ Prôner l'utilisation optimale des moyens actuellement à disposition (informatique, matériel de constat, ...) ;
- ☞ Mettre à disposition des documents (check-list, PV-type, canevas, ...) de manière à simplifier et uniformiser les techniques de travail.

### Management des processus :

- ☞ Examiner et améliorer les processus concernés, sous l'angle de la qualité ;
- ☞ Inventorier et tenir compte des attentes des clients (bénéficiaires de services).

### Partenaires :

- ☞ Les autorités administratives locales et provinciales ;
- ☞ Les médias ;
- ☞ Police fédérale (CIC, CIA, Labo PTS de la PJF DINANT) ;
- ☞ DSER, Académies de police ;
- ☞ Les citoyens.

### Suivi des objectifs stratégiques :

#### INDICATEURS :

- Nombre de faits enregistrés sur notre territoire ;
- Proportion entre les tentatives et les faits aboutis ;
- Nombre de faits élucidés ;
- Nombre d'interventions du laboratoire de la police fédérale ;
- Qualité des PV rédigés ;
- Qualité et nombre de RIR rédigés ;
- Capacité allouée à la prévention des cambriolages dans habitations ;
- Capacité allouée à la surveillance des habitations (police veille) ;
- Capacité allouée à l'intervention de nos techno-préventionnistes.

#### MÉTHODE - OUTIL DE SUIVI :

- Tableaux de bord ;
- ISLP ;
- ICAD.

#### FRÉQUENCE DE MESURE :

Les indicateurs ayant des finalités différentes<sup>22</sup>, la fréquence de leur mesure variera en fonction de ce critère. Cet aspect du fonctionnement sera repris dans le plan de mesure accompagnant les plans d'action spécifiques. Ces plans d'action seront évalués annuellement.

<sup>22</sup> Ces indicateurs serviront pour la plupart à mesurer et adapter régulièrement nos actions et/ou rendre compte globalement du plan d'action.



## PRIORITE : LES STUPEFIANTS (DEALERS LOCAUX)

### Objectif stratégique

Nous souhaitons contribuer à maîtriser le phénomène des stupéfiants (deal local) sur le territoire de notre zone de police.

### Leadership:

- ☞ Dégager la capacité nécessaire à la mise en œuvre d'actions concrètes ;
- ☞ Impliquer les différents partenaires internes et externes.

### Stratégie et politique:

- ☞ Oeuvrer pour l'obtention d'une image précise du phénomène ;
- ☞ Détecter rapidement les situations problématiques et réagir de manière adéquate.

### Management des collaborateurs:

- ☞ Accroître le niveau de connaissance pratique et théorique dans les domaines concernés ;
- ☞ Augmenter l'implication des collaborateurs concernés par cette problématique.

### Management des moyens:

- ☞ Prôner l'utilisation optimale des moyens actuellement à disposition.

### Management des processus:

- ☞ Gérer les processus relatifs à l'information (concrète et non concrète) de manière optimale.

### Partenaires:

- ☞ Parquets ;
- ☞ Police fédérale (CIA, Labo PTS de la PJF DINANT) ;
- ☞ DSER ;
- ☞ Les établissements scolaires ;
- ☞ Les médias ;
- ☞ Les citoyens.

### Suivi des objectifs stratégiques :

#### INDICATEURS :

- Nombre de dealers enregistrés sur notre territoire ;
- Nombre de dealers présentés au Parquet ;
- Quantité et nature des stupéfiants saisis ;
- Qualité des PV rédigés ;
- Qualité et nombre de RIR rédigés ;
- Capacité engagée pour réaliser l'objectif.

#### MÉTHODE - OUTIL DE SUIVI:

- Tableaux de bord ;
- ISLP ;
- ICAD.



### FRÉQUENCE DE MESURE:

La remarque relative à la finalité des différents indicateurs et donc à la fréquence de leur mesure (cf. supra) vaut également ici.

## PRIORITE : LA SECURITE ROUTIERE

### Objectif stratégique :

Nous souhaitons contribuer à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire de notre zone de police.

Au terme de la phase relative à la définition de la politique policière, il a été décidé de s'attaquer à la sécurité routière en agissant sur les facteurs d'insécurité routière suivants :

- La vitesse inadaptée ;
- L'alcoolémie / la conduite sous influence ;
- Les poids lourds ;
- Le GSM au volant ;
- Le non port de la ceinture de sécurité.

### Leadership :

- ☞ Disposer de la capacité nécessaire pour la mise en œuvre des actions concrètes ;
- ☞ Faciliter le développement des compétences spécifiques ;
- ☞ Impliquer et motiver les divers collaborateurs internes et externes.

### Stratégie et politique :

- ☞ Etablir des plans d'action annuels ciblés ainsi que des objectifs SO-SMART (stratégiquement corrects, spécifiques, mesurables, acceptables, réalisables et limités dans le temps) ;
- ☞ Réajuster les plans d'action ;
- ☞ Communiquer et rendre compte tant en interne qu'en externe ;
- ☞ Développer et mettre en place un système de suivi performant ;
- ☞ Développer une image détaillée et représentative du phénomène ;
- ☞ Mettre en place une communication entre les acteurs visés.

### Management des collaborateurs :

- ☞ Parfaire le degré de professionnalisme et d'implication de tous les acteurs participant à la réalisation de la priorité ;
- ☞ Intensifier, le cas échéant, les formations ;
- ☞ Réaliser de manière régulière un feedback des résultats ;
- ☞ Développer une communication interne active ;
- ☞ Informer le personnel sur les outils disponibles et leur utilisation.

### Management des moyens :

- ☞ Favoriser l'utilisation optimale des outils et du matériel disponibles ;
- ☞ Fonds de la sécurité routière.



### Management des processus :

- ☞ Repérer les diverses chaînes d'activités et les processus concourant à l'objectif ciblé ;
- ☞ Evaluer les processus par la qualité ;
- ☞ Optimiser les processus existants et/ou en créer.

### Partenaires :

- ☞ Le Parquet ;
- ☞ Les services de la police fédérale et plus particulièrement la Police de la Route (WPR) ;
- ☞ Les services des zones de police ;
- ☞ Le Service Public Fédéral (SPF) Mobilité et Transports ;
- ☞ Les services communaux ;
- ☞ Le Service Public Wallon (SPW) Mobilité ;
- ☞ L'Institut Belge de Sécurité Routière (IBSR) ;
- ☞ Les douanes ;
- ☞ L'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA) ;
- ☞ Les établissements scolaires ;
- ☞ Les auto-écoles ;
- ☞ Les associations citoyennes orientées vers la sécurité routière (Responsible Young Drivers - RYD, Association pour la Défense du Deux-Roues Motorisé - ADDRDM, Pro Velo, ...) ;
- ☞ Les médias ;
- ☞ Les citoyens.

### Suivi des objectifs stratégiques :

#### INDICATEURS :

- Nombre d'accidents de roulage enregistrés sur le territoire de notre zone de police ;
- Nombre de tués et de blessés ;
- Nombre de contrôles sans interception ;
- Nombre de contrôles avec interception ;
- Nombre de PV roulage ;
- Nombre de test « haleine » ;
- Nombre de test « conduite sous influence » ;
- Nombre de sujets dans les médias ;
- Qualité des PV rédigés ;
- Capacité allouée à l'ensemble de ces contrôles.

#### MÉTHODE - OUTIL DE SUIVI :

- ISLP ;
- Baromètre local de la sécurité routière ;
- Fiches Accidents de roulage (FAC).

#### FRÉQUENCE DE MESURE :

- Rapport d'activité semestriel ;
- Evolution mensuelle du phénomène ;
- Evaluation annuelle des plans d'action.



## ATTENTION PARTICULIERE : PROBLEMES ENVIRONNEMENTAUX

### Objectif stratégique

Nous souhaitons contribuer à maîtriser le phénomène des problèmes environnementaux sur le territoire de notre zone de police.

### Leadership:

- ☞ Dégager la capacité nécessaire à la mise en œuvre des actions concrètes.

### Stratégie et politique:

- ☞ Mettre en place et concrétiser dans les faits une collaboration efficace avec les partenaires externes.

### Management des collaborateurs:

- ☞ Spécialiser une partie du personnel à la gestion de cette problématique ;
- ☞ Sensibiliser l'ensemble du personnel à l'impact du phénomène sur la qualité de vie.

### Management des moyens:

- ☞ Prôner l'utilisation optimale des moyens actuellement à disposition.

### Management des processus:

- ☞ Adapter les processus internes à ceux des partenaires externes, en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la capacité que nous engageons vis-à-vis de ce phénomène.

### Partenaires:

- ☞ Parquet ;
- ☞ Fonctionnaire sanctionnateur et agent constatateur
- ☞ Agents désignés (recherche/constatations des infractions) ;
- ☞ SPF santé publique ;
- ☞ Le SPW Mobilité ;
- ☞ Les médias ;
- ☞ Les citoyens.

### Suivi des objectifs stratégiques:

#### INDICATEURS :

- Nombre, nature et localisation des faits enregistrés ;
- Nombre d'auteurs identifiés ;
- Nombre d'actions de prévention, de sensibilisation et de répression ;
- Capacité engagée pour réaliser l'objectif.

#### MÉTHODE - OUTIL DE SUIVI:

- Tableaux de bord ;
- ISLP ;
- ICAD.



**FRÉQUENCE DE MESURE:**

La remarque relative à la finalité des différents indicateurs et donc à la fréquence de leur mesure (cf. supra) vaut également ici.

**ATTENTION PARTICULIERE : DESCOLARISATION**
**Objectif stratégique**

Nous souhaitons contribuer à maîtriser le phénomène de la déscolarisation sur le territoire de notre zone de police.

**Leadership:**

- ☞ Dégager la capacité nécessaire à la mise en œuvre des actions concrètes ;
- ☞ Approche en partenariat avec les différents acteurs.

**Stratégie et politique:**

- ☞ Développer une image de la problématique ;
- ☞ Gestion intégrée du phénomène.

**Management des collaborateurs:**

- ☞ Sensibiliser les collaborateurs aux différents aspects du phénomène ;
- ☞ Partager les informations entre les acteurs impliqués.

**Partenaires:**

- ☞ Le Parquet ;
- ☞ Les administrations communales ;
- ☞ Les établissements scolaires ;
- ☞ Les élèves (en âge d'obligation scolaire) ;
- ☞ Les parents d'élèves ;
- ☞ Les médias ;
- ☞ Les citoyens.

**Suivi des objectifs stratégiques :****INDICATEURS :**

- Nombre de PV en matière d'absentéisme scolaire ;
- Nombre d'élèves « défailants » ramenés à l'école et/ou à leur domicile ;
- Nombre d'actions préventives et répressives ;
- Capacité engagée pour réaliser l'objectif.

**MÉTHODE - OUTIL DE SUIVI:**

- ISLP.

**FRÉQUENCE DE MESURE:**

La remarque relative à la finalité des différents indicateurs et donc à la fréquence de leur mesure (cf. supra) vaut également ici.



## QUALITE DU FONCTIONNEMENT GENERAL

### Objectif stratégique

Nous souhaitons améliorer le bien-être du personnel sur son lieu de travail.

#### Leadership

- ☞ Attitude exemplaire des responsables ;
- ☞ Constituer des groupes de projet et leur donner les moyens d'atteindre leurs objectifs ;
- ☞ Favoriser une implication capable ;
- ☞ Valoriser l'esprit d'initiative.

#### Stratégie et politique

- ☞ Définir les objectifs à atteindre ;
- ☞ Impliquer les collaborateurs dans les groupes de travail ainsi que dans l'élaboration des plans d'action ;
- ☞ Mesurer le degré de satisfaction des collaborateurs ;
- ☞ Distiller une saine pression et favoriser l'émulation positive des collaborateurs.

#### Management des collaborateurs

- ☞ Impliquer les collaborateurs dans l'exécution des plans d'action ;
- ☞ Travailler l'esprit d'équipe ;
- ☞ Réaliser de manière régulière un feedback des progrès ;
- ☞ Développer une communication interne active ;
- ☞ Veiller à la reconnaissance et à la récompense du travail bien fait ;
- ☞ Instaurer et entretenir une relation de confiance entre la hiérarchie et les collaborateurs ;
- ☞ Informer le personnel de l'état d'avancement des projets.

#### Management des moyens

- ☞ Fournir les moyens nécessaires à l'accomplissement des missions ;
- ☞ Partager les informations et les « bonnes pratiques » entre les acteurs impliqués tant en interne qu'en externe.

#### Partenaires

- ☞ La police fédérale (DSI<sup>23</sup> et DSER<sup>24</sup>) ;
- ☞ Les autres zones de police (Benchmarking) ;
- ☞ Les experts externes.

#### Suivi de l'objectif global

##### INDICATEURS :

- Nombre d'actions réalisées ;
- Nombre de plaintes enregistrées ;
- Résultats des enquêtes de satisfaction auprès des collaborateurs.

<sup>23</sup> Direction des relations internes

<sup>24</sup> Direction du service interne de prévention et de protection au travail



**MÉTHODE/OUTIL DE SUIVI :**

- Boîte à suggestions ;
- Tableau de bord de suivi ;
- Questionnaire de satisfaction.

**FRÉQUENCE DE MESURE :**

- Annuelle.



# *Chapitre 4*

## *Politique de communication*



## **4.1 Communication externe**

### **4.1.1 Leçons à tirer sur la communication externe de la politique policière 2009 - 2012**

Dans le précédent plan zonal, nous faisons part de la mention particulière que nous avait attribuée l'AIG à l'issue d'un audit réalisé en nos locaux<sup>25</sup> :

- ↳ Les informations sont transmises aux personnes concernées ;
- ↳ Les informations sont suffisamment détaillées ;
- ↳ Les informations sont produites en temps utile pour que les personnes concernées puissent assumer leurs responsabilités de façon efficace ».

Nous indiquions, en outre, notre intention d'élaborer un plan d'action de communication (interne et externe) relatif à la politique policière.

Concrètement, ce plan d'action n'a pas été réalisé. Néanmoins, cela n'a nullement empêché la bonne communication en externe de la politique policière si ce n'est, qu'elle n'a pas été structurée dans un plan particulier.

Dans les faits, le plan zonal de sécurité et les actions qui en découlent ont été communiqués de manière détaillée aux autorités judiciaires et administratives, notamment lors des conseils zonaux de sécurité. Les conseillers de police ont aussi été informés à l'occasion des diverses réunions du conseil de police.

Enfin, la zone de police n'a pas omis la population puisqu'elle est régulièrement tenue informée des actions menées par nos services. C'est d'ailleurs dans ce cadre, qu'un réseau de contacts privilégiés s'est établi avec les médias locaux.

### **4.1.2 Intentions concernant la communication externe de la politique policière 2014 - 2017**

Globalement, nos intentions en la matière sont de maintenir et de développer ce qui se fait actuellement.

Toutefois, nous projetons un « rajeunissement » et une simplification de notre site Internet de manière à le rendre plus dynamique, plus convivial et plus performant.

## **4.2 Communication interne**

### **4.2.1 Leçons à tirer sur la communication interne de la politique policière 2009 - 2012**

Comme indiqué dans le point 4.1.1., aucun plan d'action en tant que tel n'a été réalisé dans ce domaine.

La communication interne n'a pas pour autant été négligée. La zone de police est consciente qu'elle ne peut réaliser tous ses objectifs sans une bonne communication en interne. Des réunions avec l'ensemble des membres du cadre opérationnel et CaLog sont organisées de manière mensuelle. Elles sont l'occasion d'échanger, de récolter ainsi que de diffuser les informations.

<sup>25</sup> Audit réalisé en octobre 2008 par l'AIG « Inspection générale de la police fédérale et de la police locale - SPF Intérieur ».



C'est principalement au travers de ces réunions que sont abordées les informations relatives à la politique policière et son développement.

La boîte de messagerie Puma et les « Chat » (ISLP) sont des canaux de communication de plus en plus utilisés au sein de notre zone de police.

#### ***4.2.2 Intentions concernant la communication interne de la politique policière 2014-2017***

Nos intentions visent à améliorer davantage cette communication, d'autant plus que c'est elle qui motive et implique les membres du personnel.

Le présent plan, les objectifs et les divers plans d'action seront présentés aux membres du personnel lors des réunions mensuelles. Il en sera de même pour le feedback des actions réalisées.

La version informatique dudit plan sera insérée dans le réseau informatique (K:/) afin qu'il puisse être consultable à tout moment par les collaborateurs internes.

La zone de police envisage de se doter (proposition budget extraordinaire 2014) de moyens de communication innovants (tableau interactif,...) afin d'optimiser la communication en interne.



# *Chapitre 5*

## *Approbation du plan*




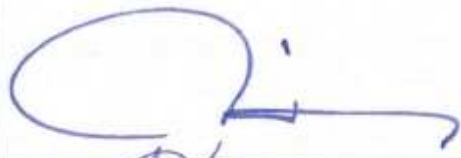

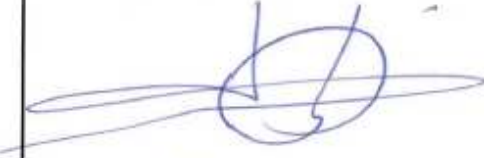



### 5.1 Améliorer et innover

Remarques et/ou suggestions des services publics fédéraux relatives au PZS 2009-2012	Initiatives/mesures prises pour en tenir compte
Délai prescrit par PLP 44 non respecté.	Les délais ont été respectés.
Le plan ne comprend pas de scanning et d'analyse pour le fonctionnement interne de la zone de police et aucune source de données n'est utilisée pour argumenter le choix de l'objectif stratégique au niveau interne.	Cette version comprend une image synthétique des principales actions poursuivies en matière de fonctionnement interne malgré les circonstances particulières de ces dernières années (absence d'un gestionnaire des ressources humaines). La restructuration actuelle des ressources humaines au sein de la zone permettra la mise en place d'une politique volontariste en la matière.
Non respect des normes légales dans les fonctionnalités « Accueil » et « Intervention ».	Nous sommes conscients du non respect des normes légales. Néanmoins, un membre du personnel en $\frac{1}{2}$ temps pause carrière est affecté à la fonction « Accueil » (760 heures). Les moyens financiers de la zone de police ne nous permettent pas de combler ces déficiences. Il s'agit de décisions à prendre au niveau des autorités administratives.



## 5.2 Approbation

Pour prise de connaissance de ce qui précède et accord sur le présent projet de Plan Zonal de Sécurité.	
Date de la séance :	14 octobre 2013
Membres du CZS	SIGNATURES
Procureure du Roi f.f.	<del>_____</del>
Bourgmestre de WALCOURT Présidente du collège de police	
Bourgmestre de FLORENNES	
Chef de corps	
Directeur coordinateur	
Directeur judiciaire	



# *Chapitre 6*

## *Plans d'action et projets*



### Liste de distribution

- ↗ Madame la Procureure du Roi f.f. de DINANT
- ↗ Madame la Bourgmestre de WALCOURT, présidente du Conseil Zonal de Sécurité
- ↗ Monsieur le Bourgmestre de FLORENNES
- ↗ Monsieur le Chef de Corps
- ↗ Monsieur le Directeur coordonnateur de l'Arrondissement de DINANT
- ↗ Monsieur le Directeur judiciaire de l'Arrondissement de DINANT
- ↗ Monsieur le Gouverneur de la Province de NAMUR
- ↗ DGSP SPF Intérieur



## ANNEXES

- ↪ Annexe 1 : Description socio-économique et démographique de la zone.
- ↪ Annexe 2 : Les données objectives de la criminalité 2004 - 2008.
- ↪ Annexe 3 : Les données subjectives de la criminalité.
- ↪ Annexe 4 : PNS 2012-2015 - Contribution escomptées des zones de police.
- ↪ Annexe 5 : Directives pour l'allègement et la simplification de certaines tâches administratives de la police locale - Circulaire du SPF Intérieur du 1<sup>er</sup> décembre 2006 - Rapport annuel 2013.
- ↪ Annexe 6 : Organisation de la zone de police + annexes.
- ↪ Annexe 7 : Fonctionnement de la zone de police + annexes.